



BULLETIN MUNICIPAL
N° 48 DÉCEMBRE 2012



BONNE ANNÉE 2013

BLOAVEZ MAD 2013

WAR ARAOK BEPRED

SOMMAIRE

LE MOT DE LA RÉDACTION

LE MOT DU MAIRE

LES ADJOINTS

Finances communales.....	p 4
Urbanisme - Zone 8 Nar	p 5
Affaires scolaires.....	p 6
Tourisme, camping municipal	p 7
Bibliothèque - Repas des Anciens - CCAS....	p 8

LA VIE MUNICIPALE

CR des conseils municipaux.....	pp 9 à 16
---------------------------------	-----------

LA VIE SCOLAIRE

L'école élémentaire	p 17
Le CAEL - FCPE.....	p 18

LA VIE SOCIALE

Centre aéré du mercredi - Ludothèque.....	p 19
Service Enfance-Jeunesse.....	p 20
CLIC - Equilibri'âge	p 21

LA VIE ASSOCIATIVE

CAL	p 22
ARAL - Bourse aux vêtements	p 23
Diwan - Gavotte Louannécaine	p 24
Danse passion - Jardiniers de France	
Ateliers et chemins.....	p 25

LA VIE SPORTIVE

Tennis Club - Baby ball - Bad'loisirs.....	p 26
Tennis de table	p 27
USPL - Baby gym	pp 28-29

ENVIRONNEMENT

Maisons fleuries 2012	p 30
-----------------------------	------

DIVERS

Tous en stop avec l'agglo.....	p 31
La maison des familles.....	p 32
La Grippe - Prévention contre les vols.....	p 33

PÊLE MÊLE

PP 34-36

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

P 36

ARTISANS COMMERÇANTS

P 37

INFOS PRATIQUES

P 38

LE MOT DE LA RÉDACTION



Christiane BOUVIER



Dominique GANNAT



Gervais EGAULT



Danielle VIARD



Nicole MICHEL

Bonne et heureuse année 2013.
Meilleurs voeux à tous !

Le comité de rédaction

NB : une erreur s'est glissée dans l'intitulé de la photo figurant le calvaire de la route de Kerlucun, l'arbre magnifique auquel il est adossé est un hêtre centenaire.



Ce bulletin est respectueux de
l'environnement. Il est imprimé
avec des encres naturelles et sur du
papier recyclé.



LE MOT DU MAIRE VOEUX 2013

Les habitants de Louannec, fiers de leur commune (à juste titre), m'interrogent parfois sur le manque d'intérêt des journalistes concernant le quotidien de notre village. Très heureux d'être votre Maire, depuis 24 ans bientôt, je me suis toujours inspiré d'un proverbe "Pour vivre heureux, vivons cachés" ; la sagesse invite à la discrétion et pourtant...

Début de l'été 2012, le mois de juillet clément nous a souri, les pluies du début août ont terni notre optimisme... et Diwan... a sorti le grand jeu de la revendication : son réseau de soutien très introduit dans les médias s'est manifesté dans des pétitions dont la violence n'avait d'égale que la contre-vérité. Une telle action est toujours dirigée contre quelqu'un ; en l'occurrence les élus de la commune. Merci à ceux qui ont su, par leur refus, faire la différence entre la pratique légitime de la langue bretonne et les exigences outrancières de ceux qui s'attribuent le monopole de sa défense. Une troupe de 600 à 700 personnes a défilé dans les rues du bourg, venus d'horizons lointains et disparates dans l'indifférence et la réprobation silencieuse des Louannécains totalement absents dans cette mascarade.

Il faut "sauver le soldat Diwan" était l'emblème des manifestants en plagiant le film de guerre connu de tous. Les radios-télévisions-journaux en quête de sensationnel au détriment bien souvent de l'objectivité et du respect des personnes ont ainsi porté Louannec à la "UNE". J'avoue humblement ne pas savoir manipuler un ordinateur, mais j'ai découvert lors de ces sombres jours, la puissance de destruction véhiculée sur des sites internet par des individus anonymes ou pseudos.

Diwan, après une année scolaire d'occupation légale d'un bâtiment communal, avec un bail à échéance, a squatté ces locaux prévus pour la création d'une 7^{ème} classe en primaire. Aujourd'hui, ils occupent un "Algeco" de façon précaire à l'ancienne école maternelle.

La commune et la communauté d'agglomération accompagnées de M. le Prefet et M. le Sous Prefet et des élus régionaux et nationaux ont formalisé un projet durable à l'ancienne école Saint Yves ; à savoir 1/3 du bâtiment pour l'association et 2/3 pour du logement social. Le Conseil Municipal, en séance du 4.12.2012 par une délibération (12 voix pour, 7 contre et 4 abstentions) a entériné une convention tripartite avec le porteur foncier de la Région et la communauté d'agglomération. Ce sera une opération blanche pour les finances communales.

La voix de la raison a prévalu sur celle du coeur mais l'enthousiasme n'était pas perceptible dans la salle du Conseil, c'est le moins que l'on puisse dire !

Après la "lettre aux Louannécains" sur la mise au point de l'hébergement Diwan, le 13 septembre, je voudrais par "le mot du Maire" d'aujourd'hui conclure. Seulement, je ne pourrai jamais oublier ce qui s'est passé.

Pour une rentrée Diwan au 01-01-2013, 27 élèves dont 9 de Louannec, était-il indispensable de provoquer un tel dérapage ?

En espérant un 2013 plus serein, pour tous et partout, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Bloavez Mad et bonne santé

Woar Araok Bepred !

"En avant toujours"

Le Maire
Jean NICOLAS



Adjoint aux
finances et travaux

LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2012

Comme je l'avais annoncé dans le bulletin municipal de juin dernier, Louannec, après la construction de l'école maternelle, fait une pause dans ses investissements. Ceci permet de mettre l'accent sur les réalisations faites par nos employés communaux. Elles ont été significatives en 2012.

• **Travaux réalisés par nos employés**

L'aménagement de la bibliothèque dans l'ancienne école maternelle a été, en dehors de la plomberie, entièrement réalisée par nos services techniques : voie d'accès, portail, sols, peintures, cloisons, électricité, Les adaptations des autres classes pour le service enfance-jeunesse (centre aéré, garderie, CIDS) ne sont pas tout à fait terminées, leur réalisation ayant été plus délicate en raison des événements que nous avons subis lors de la rentrée scolaire.

En passant par Kérespertz, vous avez pu voir le phare qui orne le rond-point à l'entrée de ce lotissement. Il est aussi l'œuvre de nos employés, inspiré du phare des Héaux, sur l'île de Bréhat. Il manque encore le système d'éclairage, alimenté par énergie solaire, que nous espérons installer dans les semaines qui viennent.

Près de la mairie, sur la place Y. Nonen, de nouvelles toilettes sont en cours de construction. Situées à proximité du lieu de rendez-vous pour les randonneurs et les cyclos, du marché, des courts de tennis, du cabanon des jeunes, ces sanitaires apparaissaient comme une nécessité. Il faut noter aussi que l'équipement électrique du marché et le fléchage a été installé par nos services.

Le monument aux morts, dans le cimetière près de l'église, a aussi pris un coup de jeune grâce à nos employés, devenus paveurs (voir article et photos dans la suite).

Parmi les autres chantiers en cours ou à venir, assumés par nos employés, il faut citer l'extension du colombarium au cimetière du Tossen, l'installation d'un pare-ballon sur le terrain multi-sports entre le restaurant scolaire et la salle de sports, ... et bien d'autres travaux, avec en particulier des aménagements d'accès pour les handicapés.

• **Travaux réalisés par des entreprises**

Bien sûr, nous avons fait appel à des entreprises pour d'autres travaux : la réfection provisoire des trottoirs à Villeneuve suite à l'effacement de réseaux, le remplacement de la plupart des derniers foyers lumineux énergivores, le changement de chaudière à la mairie, l'installation d'un sol synthétique dans le city-stade.

Vous avez pu noter également le début des effacements de réseaux au Croajou. Ces travaux seront effectués en 4 tranches afin de bénéficier des subventions optimales. En effet, un montant maximal est subventionnable par année : il nous faut partitionner les travaux en tranches annuelles pour bénéficier de subventions optimisées. C'est la raison pour laquelle la 1^{ère} tranche a commencé en novembre de cette année, la 2^{ème} tranche devant prendre la suite au début 2013. Le même dispositif devra être renouvelé en 2014-2015 pour supprimer tous les réseaux aériens au Croajou et donc voir disparaître les fils électriques et téléphoniques dans ce secteur, avec des mâts d'éclairage public renouvelés.

Pour la voirie, nos dépenses ont été plus modestes que les années précédentes : seules la rue de la résidence de Kerguen et la route de Kerloas ont bénéficié d'un enrobé.

Jean-Pierre MORVAN



Adjointe à l'urbanisme,
à l'environnement et
au Bulletin d'informations municipales
Vice-présidente de LTA, en charge
Ti'Dour et du Carré Magique



URBANISME

Logements sociaux Résidence du Poulajous

Quatre logements sociaux seront édifiés à l'entrée de la résidence du Poulajous. Leurs terrains ont une superficie de 331, 335, 410 et 447 m². Il s'agit de 4 T4 comprenant au rez-de-chaussée une entrée, une cuisine américaine, une salle de séjour-salon, une salle de bain avec douche à l'italienne. L'ensemble est adapté à l'handicap. Attenant : un garage et une terrasse au sud donnant sur l'espace jardin. Au 1er étage : 3 chambres et une salle d'eau. La surface habitable est de 82,30 m². Les terrains sont livrés clos d'un grillage aux limites séparatives et les jardins paysagés. Sur la façade « rue », les locataires bénéficieront d'un jardinet, d'un cheminement accédant à la porte d'entrée en stabilisé. Les coffrets techniques et boîtes aux lettres seront encastrés dans un muret de pierre. Les ménages locataires pourront stationner un autre véhicule sur une parcelle privative devant leur domicile. Les esquisses et les plans ont été réalisés par Mme Ricupéro, Architecte du bailleur social BSB. Armor Habitat qui doit réaliser huit pavillons en « accession à la propriété » a choisi la même architecte pour la commande. Ainsi les projets sans être semblables s'harmoniseront, Mme Ricupéro en a étudié les formes et les couleurs dans ce but. Les travaux de viabilisation du Poulajous débuteront vers le 11 février et s'achèveront fin Mai. De nombreux jeunes ménages inscrits pour un lot dans le futur lotissement communal pourront construire dès le début de l'été 2013.



Perspective Sud Est



Perspective Nord ouest

Modification de la zone 8 Nas en 8 Nar

Le 4 décembre, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour transformer la zone 8 Nas acquise par la commune depuis quelques années en 8 Nar. Il s'agit de poursuivre l'extension du lotissement du Poulajous à l'est. Comme je l'avais développé dans le bulletin précédent, la zone 5 Nar et la zone 8 Nar ont vu taxer leurs surfaces par la découverte de « zones humides », qu'il faut, loi oblige, préserver en l'état. De ce fait la zone sud de la 5 Nar et la zone 8 Nar pour partie devront être transformées en espace promenade avec cheminements doux, noues et bassins paysagés. Au vu des travaux que nécessitent ces aménagements connectés des deux zones, il est judicieux de travailler sur l'ensemble afin d'en réduire les coûts. De même la mise en place d'une station de relèvement pour l'assainissement est moins onéreuse si elle est dimensionnée pour l'ensemble des deux zones au lieu de la réadapter quelques années plus tard.

Christiane BOUVIER



AFFAIRES SCOLAIRES

Ecole Maternelle

Après une année de mise en route depuis l'ouverture et quelques réglages pour le fonctionnement, l'école maternelle a trouvé son rythme de croisière, malgré la décision de l'Éducation Nationale de supprimer une classe pour cette année, imposant une répartition des enfants sur trois classes.

Les effectifs à l'école maternelle sont stables par rapport à l'année dernière (86 enfants).

Ecole	Année de naissance	Section	Nombre
ECOLE MATERNELLE	2010	TPS	8
	2009	PS	30
	2008	MS	19
	2007	GS	29
	TOTAL		86

Ecole Élémentaire

L'école élémentaire a, pour sa part, malheureusement eu une rentrée de septembre perturbée, malgré la création d'une septième classe, symbole d'un dynamisme retrouvé. Néanmoins la mise en route de la septième classe dans le préfabriqué a pu se faire, et les enfants de l'école élémentaire sont maintenant bien lancés dans leur année scolaire.

Les effectifs à l'école élémentaire ont légèrement progressé par rapport à l'année dernière (166 enfants au lieu de 163 enfants) :

Ecole	Année de naissance	Section	Nombre
ECOLE ELEMENTAIRE	2006	CP	34
	2005	CE1	34
	2004	CE2	27
	2003	CM1	42
	2002	CM2	29
	TOTAL		166

Restaurant Scolaire & Garderie Périscolaire

Suite à des comportements inappropriés de certains enfants de l'école élémentaire envers le person-

nel communal, et au non-respect des règles de vie du restaurant scolaire, en concertation avec le conseil d'école primaire, il a été décidé de créer une commission regroupant le personnel communal du restaurant scolaire, les enseignantes, les représentants de parents d'élèves et les élus, afin de définir un règlement intérieur au restaurant scolaire. Ce règlement établi collégialement sera mis en application dès son approbation par le Conseil Municipal. Les parents, ainsi que les enfants sont invités à le lire et le signer.

Le quotient familial pour l'année 2013 a été fixé à 9125 € (8925 € en 2012) par le Conseil Municipal. Il est déterminé en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts. Ce quotient familial (QF) sert à déterminer les bénéficiaires des tarifs réduits aussi bien au restaurant scolaire qu'à la garderie périscolaire.

Garderie Périscolaire

La garderie périscolaire a déménagé avant la Toussaint dans l'enceinte de l'ancienne école maternelle. L'espace plus grand permet aux enfants d'être accueillis dans de meilleures conditions que dans l'espace réservé au restaurant scolaire. Certains aménagements au niveau de l'organisation (transfert goûté, activités sportives, ...) ont été nécessaires afin de proposer un accueil de qualité.

Gervais EGAULT

Inscription(s) pour l'année scolaire 2013-2014

Les familles souhaitant mettre leurs enfants à l'école maternelle de Louannec pour l'année scolaire 2013-2014, aussi bien pour la rentrée de septembre 2013 que pour une rentrée échelonnée dans le courant de l'année scolaire, doivent rapidement prendre contact avec la directrice au 02.96.91.25.47 puis venir en Mairie remplir la fiche d'inscription.



Adjoint au tourisme et
à la communication



TOURISME, CAMPING MUNICIPAL

Grandes tendances pour 2012

Une actualité électorale chargée au printemps et une conjoncture économique pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages européens, ont limité les dépenses touristiques et impacté même leurs intentions de départ en vacances : 58% des européens avaient l'intention de partir en vacances cette année, soit un recul de 8 points par rapport à 2011. Les Français n'étant que 40% à souhaiter partir en vacances en août ont été en retrait de 4 points.

Plus de la moitié des vacanciers français réservent leurs prestations touristiques sur internet, et déjà 5% des ventes sont réalisées avec des outils mobiles.

Tendances générales en Côtes d'Armor

Les mois du printemps (avril, mai, juin) avaient progressé en

2011 (+3,5%), en 2012 la tendance est plutôt négative avec des niveaux de satisfaction en recul de 20 points en avril et juin pour les professionnels (autour de 40% de satisfaction sur ces mois), il n'y a que l'hôtellerie qui comptabilise autant de nuitées qu'au premier semestre 2011.

Pour les mois d'été, le retard des réservations en juillet mais aussi en août a rendu pessimiste les professionnels du tourisme, ce phénomène est récent pour les locations en campings. Ainsi, 66% des professionnels de l'hébergement constataient un recul des réservations estivales contre seulement 10% à la même période en 2011.



Piscine du Camping août 2012

Camping Municipal

La saison 2012, s'achève avec un bilan plutôt satisfaisant malgré un mois de juillet décevant, comme sur toute la côte (-11,28% par rapport à 2011). La saison a commencé cette année le 31 mars pour les locations. On note une légère baisse de fréquentation pour le mois d'avril (-3%), mais une augmentation au mois de mai (+18,5%) grâce aux jours fériés et au beau temps. Juin (+2%) et août (+3%) restent des mois légèrement supérieurs à l'année dernière. Par contre le mois de septembre a enregistré une augmentation de fréquentation due à une belle arrière-saison et promos proposées à bon escient. Le taux d'occupation des mobilhomes a baissé de 2,5% et celui des car'homes a augmenté de 8,6%.

A noter cette année encore une présence massive des camping-cars (+19% par rapport à 2011) grâce à un forfait attractif limité à deux nuits.

Ecole de voile

Malgré une météo exécrable au début du mois de juillet, les stages individuels ont progressé de 16%. Par contre les stages de groupes sont en régression de 17%. Le chiffre d'affaire reste sensiblement égal à l'année dernière (+0,4%). Cette année la base nautique du Lenn était dirigée par un permanent du Centre Nautique de Perros-Guirec (brevet d'état avec de l'ancienneté) ce qui a augmenté sensiblement la masse salariale. Par contre l'école de voile a gagné en qualité quant à l'enseignement prodiguée et à l'organisation améliorée. Le bilan financier fait apparaître un solde positif de 588,54 €. Cette année nous avons investi 2400 € en matériel divers pour Optimist et banderoles de communication.

Jacques MAZÉAS



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

L'inauguration de la bibliothèque a eu lieu dans les nouveaux locaux situés Rue Carlouar (ancienne école maternelle) le lundi 25 juin entre 18h et 19h. Nous avons reçu à cette occasion monsieur Vatant, Directeur de la BCA des Côtes d'Armor. L'ensemble des bénévoles était prêts à accueillir le lecteur, et pour parfaire l'inauguration le comité d'animation offrait une collation.

Comme par le passé, les permanences ont lieu 3 fois par semaine (2 fois pendant les vacances scolaires).

Chaque lecteur peut emprunter un maximum de 3 livres pour une période de 3 semaines.

Rappel des horaires d'ouverture :

lundi 18h00 - 19h00

Mercredi 15h30 - 17h00 *sauf vacances scolaires*

Samedi 10h30 - 12h00



Bibliothèque avec le responsable bénévole

La nouvelle étape est l'informatisation. Nous venons de réaliser l'achat d'un ordinateur, d'une imprimante-scanner, un disque dur de sauvegarde. Dès réception, les éclairés en informatique installeront un logiciel spécialisé. Dans un premier temps nous ferons faire tous les tests en grandeur nature avant son installation à poste fixe. L'opération pourra prendre entre un et deux mois, le plus gros du travail étant de constituer la base de données.

Depuis l'ouverture de la nouvelle école maternelle, les quatre classes se déplacent à la bibliothèque.

Jusqu'à présent, nous ne remplissons pas toutes les conditions, fixées par la BCA (Bibliothèque des Côtes d'Armor) pour prétendre à un changement de catégorie. Demain avec un accès handicapé, un budget par habitant, un stage de formation pour au moins un bénévole et 3 ouvertures par semaine, ce sera chose faite.

Le déménagement s'est fait en collaboration avec les bénévoles et les employés communaux.

LE REPAS DES ANCIENS

C'est toujours l'évènement du mois d'octobre. Cette année le 10 octobre, 216 convives ont partagé un excellent repas servi par les employés communaux. La bonne humeur, la chansonnette et la danse étaient au rendez-vous.



Repas des anciens

CCAS

A la lecture de ce bulletin, le CCAS et l'ensemble des élus auront distribué le cadeau de la mairie à plus de 130 personnes de la commune ayant atteint l'âge de 80 ans.

Une délégation d'élus du CCAS présentera ses vœux à nos anciens de la MAPA, le 10 janvier.

Le 16 janvier, nous aurons le plaisir de partager avec eux la traditionnelle galette des Rois comme chaque année.

Jean Marc FABRE



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil du 23 mai 2012

➤ Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'ouverture à la rentrée de septembre 2012 d'un centre aéré le mercredi totalement pris en charge (pour l'organisation) par la commune de Louannec (pas par le CIDS).

Ce centre serait ouvert aux enfants de 3 à 12 ans.

La priorité est donnée dans un premier temps aux enfants de Louannec uniquement (l'ouverture aux enfants des communes limitrophes (membres ou non du CIDS) sera décidée ultérieurement (fin septembre ?) en fonction des places disponibles).

Le nombre de places est limité à 40 enfants. Les inscriptions seront ouvertes dès le mois de Juin.

Pas de priorité donnée aux journées entières (par rapport aux ½ journées), mais le but est bien de faire tourner le centre aéré au maximum de sa capacité.

Les locaux utilisés sont ceux de l'ancienne école maternelle (plus le restaurant scolaire pour le repas)

La période d'ouverture est de septembre 2012 à juin/juillet 2013 dans un premier temps (le passage à 4,5 jours de l'école à la rentrée 2013 remet en cause l'organisation de ce centre aéré en septembre 2013)

Début : Mercredi 12 septembre 2012.

Fin : Mercredi 3 juillet 2013

Soit 34 jours de centre aéré.

Le calcul de la participation des parents est basé sur la détermination du quotient familial (QF) à partir de la feuille d'imposition, idem à celui déjà pratiqué pour le tarif réduit à la cantine et à la garderie périscolaire.

Pour rappel le QF 2012 a été fixé à 8900 €.

Dans le cas où les parents ne souhaitent pas fournir les éléments permettant le calcul de leur quotient familial (QF), le tarif maximum (pour Louannec) sera appliqué.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision d'organiser le centre de loisirs du mercredi.

➤ Emplois saisonniers camping et services techniques / Tarifs épicerie camping

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'octroi au gérant du camping, d'une indemnité complémentaire de 6686,76 €.

Les emplois saisonniers du camping (définis dans l'annexe 1) sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les emplois saisonniers des services techniques (définis dans l'annexe 2) sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les tarifs des produits d'épicerie du camping (définis dans l'annexe 3) sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les tarifs du snack-bar du camping (définis dans l'annexe 4)

sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Les compléments de tarifs pour des produits divers de l'accueil (définis dans l'annexe 5) sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ Transfert Bibliothèque

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dates de transfert de la bibliothèque dans les nouveaux locaux.

La fin des travaux de la bibliothèque est prévue fin Mai / début Juin.

Le déménagement du mobilier par les services techniques, est prévu à partir du 5 juin 2012.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acquisition du mobilier de bibliothèque pour un montant de 8687,21 € HT et sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'acquisition de mobilier de bibliothèque municipale.

➤ Emploi associatif pour le TTLPL

La délibération de mai 2011 du Conseil Municipal signifiant l'arrêt du financement de l'emploi associatif, n'a jamais été envoyé aux autres co-financeurs, la dénonciation de la convention pour l'année 2012 n'est donc pas valable. La convention a été dénoncée en début d'année 2012 et sera donc plus applicable au 1er janvier 2013.

Suite à une entrevue avec le TTLPL, il a été décidé compte tenu de la répartition des effectifs que la part de la commune de Louannec dans le financement de l'emploi associatif, soit 2000 €, serait répartie entre la commune de Louannec (pour 940 €) et celle de Lannion (pour 1060 €). Les clauses originelles de la convention sont conservées.

Monsieur le Maire propose donc une nouvelle convention de financement de l'emploi associatif du TTLPL à hauteur de 940 € à compter du 1er Janvier 2013 au lieu des 2000 € versé en 2012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle convention.

➤ Création d'une régie pour le marché hebdomadaire

Monsieur le Maire rappelle que le marché hebdomadaire fonctionne tous les mardis depuis le 3 avril et qu'il est nécessaire de créer une régie municipale afin de pouvoir encaisser les droits.

Le marché est fréquenté en moyenne par 16 commerçants.

Le tarif appliqué sera de 0,70 € au mètre linéaire.

➤ Modification des statuts du syndicat d'adduction d'eau

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le président du Syndicat



d'Eau du Trégor demandant d'approuver la modification des statuts du syndicat, la compétence concernant la maîtrise d'ouvrage se rapportant à la reconquête de la qualité de l'eau ayant été transférée au Syndicat Mixte des bassins versants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Maintien des panneaux de limites d'agglomération de Perros-Guirec sur Louannec**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de la commune de Perros-Guirec sollicitant pour régularisation l'autorisation d'implantation des panneaux d'agglomération à l'entrée de la commune de Louannec au même endroit que précédemment.

➤ **Divers**

- Antenne Relais : Le Conseil Municipal prend connaissance de la réponse du préfet
- Ecole des métiers de l'environnement : demande Hébergement / association élèves. Prendre des renseignements suite à la demande.
- Breiz - balade automobile japonaise le dimanche 16 septembre 2012 : Le Conseil Municipal autorise la traversée de la commune de Louannec mais sans

blocage des routes.

- Le conseil approuve à l'unanimité la modification d'une précédente délibération pour le changement de foyer d'éclairage public : 9 foyers pour un montant de 6300 € TTC (au lieu de 2 foyers seulement initialement). Participation à hauteur de 50% par le SDE.
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi territorial – adjoint administratif 2^{ème} classe à temps plein, au camping municipal à compter du 1er Octobre. Rozenn CABEL est retenue pour ce poste.
- Commission d'enquête concernant le SCOT. Christiane Bouvier fait part des remarques collectives données au bureau du SCOT, dans le cadre de l'enquête publique en Mai/Juin.
- Relais Information Service (RIS) : Le conseil prend acte de la décision prise par LTA de la mise en place sur Louannec à Mabilies d'un RIS respectant une charte graphique homogène au territoire de LTA (financement : 70% LTA et 30% CG).

Conseil du 6 juillet 2012

➤ **Autorisation à ester en justice**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la requête déposée par l'Association de Kerjean pour l'environnement et la qualité de vie, Mr et Mme Héliers, M. et Mme Grall, M. Le Maillot auprès du Tribunal administratif contre la commune de Louannec

Ils demandent :

- L'annulation de l'arrêté du permis de construire délivré par la commune de Louannec à l'EARL Uiou Mad en date du 06 avril 2012

- La condamnation de la commune à leur verser la somme de 2 000 €

Le maire rappelle l'obligation de défendre la commune. Chaque conseiller peut consulter le dossier en mairie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, au nom de la commune de Louannec, à ester en justice à l'unanimité.

➤ **Taxe pour non-réalisation d'emplacements de stationnement**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Mr et Mme Gilles LEPAGE exposant que la création d'un parking 5, route de Perros devant le cabinet médical entraîne de lourdes difficultés techniques et demande la possibilité de se soustraire à cette obligation en payant une taxe pour non-réalisation de parking.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer la taxe pour non-réalisation d'emplacements de stationnement et fixe cette taxe à 2500 € par emplacement, soit pour les 7

places exigées un montant de 17 500 €.

➤ **Taxe pour non-réalisation d'emplacements de stationnement**

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau potable. Le Conseil Municipal prend acte.

➤ **Questions diverses**

- Projet du Poulajous : C. Bouvier présente le projet détaillé.
- Entrée du camping par badge magnétique : Proposition de dépôt d'une caution en chèque ou en liquide de 10 € contre l'octroi d'un badge. Au départ du client, la caution est rendue contre le badge.

Approbation à l'unanimité.

Société RETRITEX : Cette société favorise l'insertion professionnelle en employant du personnel pour le tri et la valorisation des textiles, elle est membre d'EMMAUS France. Elle a collecté sur notre commune 5,5 T en 2011 ce qui représente 1,8kg par habitant. Ces dépôts doivent continuer voire augmenter (voir Pêle Mêle p 34).

- Travaux : JP Morvan fait le point sur l'ensemble des travaux : voirie, marquage au sol, panneaux, phare, graffitis, terrain de football.
- Centre Aéré : G. Egault présente les inscriptions au Centre Aéré au 5.7. Elles sont au nombre de 14.

Il fait part de la lettre adressée à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale portant sur la demande d'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire et



du rétablissement de la 4^{ème} classe à l'Ecole maternelle à la suite de la mise en place de la nouvelle politique du gouvernement.

- Centre Aéré d'été : JM Fabre dit que 50 enfants inscrits fréquenteront le centre cet été. Le restaurant scolaire sera fermé deux jours afin que des travaux y soient effectués, pendant cette fermeture St-Quay fournira les repas.
- Maison St Yves : Le Maire informe le conseil municipal que l'évêché met en vente la bâtisse pour 230 000 €. Le notaire a fait visiter les locaux à la municipalité et au Président de Diwan. Un courrier émanant de la direction régionale de Diwan à Quimper demande à la commune d'acheter le bâtiment et de le mettre à disposition de Diwan. Le maire dit que la commune ne peut acheter ce bâtiment pour Diwan, la commune a fait de gros investissements dans le domaine scolaire : rénovation de l'école

élémentaire, restauration scolaire et dernièrement construction de l'école maternelle.

Le maire rappelle que le bail concernant le préfabriqué (2 classes et sanitaires) situé dans l'ancienne école maternelle a été signé pour un an et que la commune récupérera ses locaux pour les mettre à disposition de l'école élémentaire après le 31 août.

- Demande de subvention du CAEL : Le CAEL demande une subvention pour l'Ecole de Voile car les tarifs ont doublé depuis que la station Voile de Perros assure les cours. Le maire dit qu'il examinera la question avec l'adjoint en charge du dossier (J. Mazéas).
- Cheminement piétons le bourg-Pont Couennec : Une seule subvention sur les quatre demandées a été obtenue : celle d'LTA. Le maire dit qu'il demandera un rendez-vous à M. le Sous-Préfet. La DDTM doit nous livrer son dossier d'étude du parcours la semaine prochaine.

Conseil du 29 août 2012

➤ **Affectation des anciens locaux de l'école maternelle, Vente de la maison ST Yves par l'évêché**

(Le compte rendu de cette première question couvrant 6 pages, nous ne pouvons les éditer in extenso dans le bulletin, mais il est disponible en mairie).

« Pour ou contre une mise à disposition de locaux dans l'enceinte de l'ancienne école maternelle à Diwan, les préfabriqués étant rattachés au primaire ; ».

Pour : 2 (N. Verdier, L. Madec)

Abstention : 0

Contre : 21

➤ **Autorisation d'ester en justice suite à la requête introductive d'instance présentée au Tribunal Administratif de Rennes contre la commune**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la requête déposée par Madame Denise Le Penven auprès du Tribunal administratif contre la commune de Louannec.

Elle demande :

➔ L'annulation de l'arrêté du certificat d'urbanisme négatif du Maire de la commune de Louannec n° CU b 022 134 12 G 0005 du 23 Février 2012

➔ L'annulation de la décision implicite portant rejet du recours gracieux de Mme Denise Le Penven

➔ La condamnation de la commune de Louannec à verser à Mme Denise Le Penven une somme de 1 500 € sur le fondement des dispositions de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative

➔ La condamnation de la commune de Louannec à verser à Mme Denise Le Penven la somme de 35 € correspondant au timbre fiscal dont elle a été contrainte de

s'acquitter pour introduire la présente instance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et de faire appel au cabinet Coudray de Rennes

Approbation à l'unanimité.

➤ **Proposition du Crédit Agricole de transformation du prêt « nouvelle école maternelle » de 1 500 000 € de taux variable vers taux fixe**

Après discussion générale, le conseil décide d'attendre encore et de surveiller l'évolution des taux.

➤ **Décision modificative**

M. le Maire propose une décision modificative de 1948 € sur le compte 6558 afin de régler au CIDS le fonctionnement d'une semaine supplémentaire de ce service. JP Morvan demande qu'à l'avenir, toute dépense supplémentaire soit validée préalablement par le Conseil Municipal sinon elle ne sera pas payée.

Approbation à l'unanimité.

➤ **CSA**

Le CSA a adressé une lettre au maire précisant que les opérateurs des multiplex R2 et R5 ont accepté d'étendre leur couverture au niveau des multiplex R1, R4 et R6. Ainsi tous les spectateurs ayant accès aux chaînes de ces multiplex avec une antenne râteau recevront également l'ensemble des chaînes portées par les multiplex R2 et R5. Les chaînes du multiplex R5 seront diffusées sur le site de Perros-Guirec à compter du 18.9.2012. Les téléspectateurs devront alors lancer une recherche pour mémoriser les nouvelles chaînes.



Conseil du 11 octobre 2012

➤ Portage foncier Maison St Yves

Suite à la réunion du 2 octobre 2012 avec le Préfet, le Sous-Préfet et M. Burlot, vice-président du Conseil Régional devant le Conseil Municipal, il est demandé au conseil de se prononcer sur la demande de portage foncier de la maison St Yves afin d'obtenir la convention de l'EPFR (Etablissement Public Foncier Régional) qui devra être soumise au Conseil Municipal ensuite.

Pour rappel, une partie des locaux pourrait accueillir l'école Diwan (60%). Cette acquisition se ferait par le biais d'un portage foncier d'une durée maximum de 5 ans. L'EPFR pourrait louer cette partie des locaux à l'école Diwan. A l'issue de ces 5 ans, l'école Diwan devrait racheter la part des locaux.

Le reste en logements sociaux (40%) étant acquis par un bailleur social pour faire un ou des logements sociaux.

M. le Maire précise que cette demande est un acte purement administratif qui n'engage pas la commune. La décision d'aujourd'hui ne présage pas de la convention à venir.

Le Conseil Municipal approuve à une majorité de 20 sur 23 d'engager la demande auprès de l'EPFR :

2 voix contre : Melin Agnès et Calvez Catherine

1 abstention : Landais David

➤ Projet de fusion Lannion Trégor Agglomération/Beg ar C'hra/Centre Trégor et intégration de la commune de Perros Guirec

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de délibération de LTA sur la réforme des Collectivités Territoriales concernant le projet de fusion Lannion Trégor Agglomération/Beg ar C'hra/Centre Trégor et intégration de la commune de Perros Guirec

VU la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011363-0002 en date du 29/12/2011 relatif au Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor précisant :

• au titre du volet prescriptif :

- Intégration de la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-Trégor Agglomération : « Le 20 septembre 2011, en l'absence d'amendement de la CDCI et au regard des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 qui impose l'intégration des communes isolées dans un EPCI à fiscalité propre, la proposition du Préfet des Côtes d'Armor visant à intégrer la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-Trégor Agglomération a été validée. »

• au titre du volet prospectif :

Fusion de Lannion-Trégor Agglomération et des Communautés de communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et intégration de deux communes isolées : « Le 19 décembre 2011, la CDCI a validé le principe, via un amendement, que le projet de périmètre de ce rapprochement sera soumis à l'avis de la CDCI, après avis des collectivités concernées, d'ici le 31 décembre 2012. Le renvoi du volet prescriptif au volet prospectif ne préfigure pas le périmètre futur du regroupement proposé par les collectivités concer-

nées et consultées avant cette date. »

VU l'arrêté préfectoral, en date du 17 juillet 2012, portant extension du périmètre de Lannion-Trégor Agglomération en intégrant la commune de Perros-Guirec au sein de la Communauté d'Agglomération ;

VU le courrier du Préfet des Côtes d'Armor, en date du 13 septembre 2012, sollicitant, conformément au volet prospectif du SDCI, l'avis des Communes et des Communautés sur le périmètre relatif au rapprochement de Lannion-Trégor Agglomération et des Communautés de communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et des deux Communes isolées ;

CONSIDERANT les réunions de travail relatives au projet de rapprochement des communautés de Lannion-Trégor Agglomération, de Beg Ar C'hra et du Centre Trégor (29 réunions du Comité de suivi et 6 réunions du Comité de pilotage, les assemblées plénières depuis septembre 2011) ;

CONSIDERANT le rapport d'étape « Construire ensemble notre territoire », en date du 31 mars 2012 et constituant l'essentiel sur le projet de territoire ;

CONSIDERANT les 4 chantiers de réflexion menés et ayant produit les documents suivants :

- le document cadre du Projet de territoire « Construire ensemble notre territoire pour un Trégor fort et solidaire » intégrant la note sur la cohérence et la pertinence du territoire issu de la fusion Lannion-Trégor Agglomération et des communautés de communes du Centre Trégor et de Beg Ar C'hra et intégration de deux communes isolées,

- le projet de statuts,

- le projet de règlement intérieur traitant la gouvernance,

- l'étude financière et fiscale ;

CONSIDERANT les conséquences financières pour le territoire du Trégor, pour la commune et la Communauté ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le travail en vue de l'intégration de la Commune de Perros-Guirec qui porte sur :

- la préparation des pactes de transfert pour les 10 compétences exercées par Lannion-Trégor Agglomération,

- le transfert des personnels,

- le transfert des contrats, marchés, matériels ainsi que des biens mobiliers et immobiliers,

- le volet fiscal et financier (évaluation des attributions de compensation) ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le travail en vue de créer une nouvelle communauté d'agglomération au 1er janvier 2014 ;

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour PRECISER que l'intégration de la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-Trégor Agglomération doit être mise en œuvre de manière concomitante à la fusion de Lannion-Trégor Agglomération avec les Communautés de communes prêtes et volontaires et ainsi consolider les intérêts économiques et financiers des Communes et de la Communauté d'Agglomération.

DONNER un avis favorable sur l'intégration de la commune de Perros-Guirec au sein de Lannion-Trégor Agglomération au 1er janvier 2014.

RETENIR en priorité n° 1, le périmètre de fusion suivant en vue de créer une nouvelle communauté d'agglomération



tion : Lannion-Trégor Agglomération et Perros-Guirec, la Communauté de communes de Beg Ar C'hra, la Communauté de communes du Centre Trégor et Mantallot, ce périmètre étant qualifié le plus cohérent et pertinent.

ENVISAGER dans le cas où les élus du Centre Trégor effectueraient un choix différent des élus du territoire communautaire de Lannion-Trégor Agglomération, le périmètre plus réduit de fusion suivant : Lannion-Trégor Agglomération et Perros-Guirec et de la Communauté de communes de Beg Ar C'hra.

M. le Maire propose de changer le modèle de délibération en supprimant dans la rubrique « RETENIR » :

- « en priorité n°1 »
- « ce périmètre étant qualifié le plus cohérent et pertinent »

Il est précisé que Perros-Guirec souhaite intégrer LTA au 1^{er} Janvier 2013. Cependant la décision préfectorale impose que l'entrée de Perros-Guirec dans Lannion-Trégor Agglomération se fasse à partir du 1^{er} Janvier 2014

Après débat, le Conseil Municipal approuve à une majorité de 21 sur 23 le projet de fusion.

Contre : 2 (Vaissié Pierre et Benis Philippe)

➤ **Taxe pour non réalisation de parking : S.C.I. Le Page**

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 juillet dernier, il avait été décidé de demander à M. et Mme Le Page (qui l'avaient eux-mêmes sollicitée) une taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement d'un montant total de 17 500 € prévues dans leur projet immobilier.

Cette délibération a été transmise à M. et Mme Le Page

Par courrier du 28 Août 2012, M. Le Page expose au receveur qu'il sollicite un entretien auprès du Maire afin d'obtenir un échéancier.

Par courrier du 7 septembre 2012, M. Le Page propose de payer la commune en 10 ans à raison de 145 € par mois.

Par courrier en date du 21 Septembre 2012, il fait une demande de recours gracieux et demande le retrait de la délibération et du titre de paiement aux motifs que le titre n'a pas été fait au nom de M. et Mme Le Page, S.C.I., mais au nom de M. et Mme Le Page.

Par courrier recommandé de la mairie, la S.C.I. Le Page a reçu une mise en demeure de réalisation d'aires de stationnement et de mise en conformité de travaux.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son approbation afin de fixer à nouveau le montant de 17 500 € au nom de la S.C.I. Le Page et de procéder à l'annulation de la délibération précédente.

➤ **Nouveaux Tarifs ALSH du mercredi (Accueil Loisirs Sans Hébergement)**

les parents qui ne souhaitent pas fournir les éléments permettant le calcul de leur quotient familial (QF) seront soumis au tarif maximum (cf tableau en page 19).

Enfants extérieurs à la commune de Louannec : les enfants des communes limitrophes peuvent accéder au centre aéré de Louannec le mercredi. Les parents doivent demander à leur mairie de signer une convention avec la commune de Louannec.

Sans convention le prix extérieur sera systématiquement appliqué. Si une convention est conclue, le prix appliqué sera fonction du quotient Familial (QF) comme pour les louannécains. Les communes sous convention (en cours) sont : Trélévern, St Quay Perros.

L'information des nouveaux tarifs se fera dans les écoles et sur le site internet de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux de gaz**

Chaque année il est nécessaire de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public des communes par le réseau de gaz, le plafond possible pour Louannec, en 2012 étant de 853,80 € pour 20 km de réseau.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Demande d'Ecofaur Poulajous**

La commune va solliciter une subvention de l'Ecofaur pour l'éco-lotissement du Poulajous.

Présentation du projet des logements sociaux T3, T4, T5 duplex proposés par BSB et Armor Habitat.

D'ici la fin du mois, le permis de lotir sera déposé.

Les travaux devraient commencer au printemps.

Le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter l'Ecofaur pour le lotissement de Poulajous.

➤ **S D E : Effacement réseaux Le Croajou Zone 1**

Par délibération en date du 23 novembre 2011, les travaux d'effacement de réseaux électriques ont été décidés. Le SDE donne les montants exacts de ses travaux : 130 000 € pour la basse tension, 49 000 € pour le projet d'aménagement de l'éclairage public et 29 440 € pour la fourniture et la pose du génie civil, 1 840 € pour le câblage.

La participation de la commune sera de 86 440 €.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Questions diverses**

- Lotissement du Tossen : le Conseil Municipal vote à l'unanimité le passage de la voirie dans le domaine public communal.

- Suite à un cambriolage au camping municipal de Louannec, M. le Maire demande une remise gracieuse à l'encontre du gérant pour un montant de 370,30 €. Vote à l'unanimité.

- Indemnités de fonction du receveur pour l'année 2011 : 789,11 € pour le budget général et 222,04 € pour la caisse des écoles.

Vote à la majorité de 19 sur 23 :

Vote contre : Verdier Nathalie, Vaissié Pierre

Abstention : Melin Agnès, Landais David

- Proposition de création d'une commission informatique bibliothèque, pour la mise en place du matériel et des logiciels :

Les membres sont : Michel Nicole, Morvan Jean-Pierre, Egault Gervais, Fabre Jean-Marc, Goiffon Christian



LE MONUMENT AUX MORTS

Une loi a été votée le 28 février 2012, rendant obligatoire pour les communes l'inscription des noms des "Morts pour la France" sur le monument aux morts ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument. A Louannec, ces noms n'apparaissaient que sur un rétable situé à l'intérieur de l'église, donc dans un espace confessionnel et non accessible en permanence.

Deux membres des anciens combattants de Louannec, Pierre GRAVEREND († 2005) et Jean GARAUD ayant eu vent, il y a plusieurs années, de ce projet de loi, avaient déjà commencé à vérifier et actualiser la liste existant dans l'église dès le début des années 2000. Une commission informelle a suivi en 2010, avec Gérard PARANTHOEN, Pierre LE DAUPHIN, et moi-même, pour compléter leur travail et envisager la mise en conformité avec cette loi.

Les recherches effectuées sur les sites spécialisés d'archives militaires ont permis de récolter une quantité non négligeable d'informations et même de retrouver 3 combattants de la guerre 14-18 ayant mention « Mort pour la France » qui ne figuraient pas sur les plaques existant dans l'église. Il s'agit d'Yves-Marie COCHARD, d'Yves-Marie DANIEL et de Pierre GAREL. Considérant qu'il aurait été dommage de ne pas conserver les documents trouvés, il a été proposé de les collecter dans un registre, consultable en mairie.

Cette commission a également proposé de créer une stèle conforme à la nouvelle législation, de la positionner près du monument aux morts, et de profiter de cette opération pour relouer l'environnement de ce monument. Une plaque a été ajoutée sur le monument, incluant maintenant la guerre d'Indochine qui n'y figurait pas, alors que 3 louannécains étaient cités dans la liste des Morts pour la France pendant ce conflit.

Nos employés communaux (Jean-Pierre JAGUIN et William MARTIN) se sont chargés d'améliorer cet espace, par un magnifique pavage décoratif dans lequel s'intègre parfaitement la stèle réalisée en granit rose de Ploumanac'h par une entreprise locale. L'ensemble a été inauguré le 11 novembre dernier, lors de la cérémonie officielle, la stèle et la nouvelle plaque sur le monument ayant été dévoilées par deux enfants de Louannec, Suzanne et Ryan, alors que la liste actualisée des « Morts pour la France » a été lue par Océane.

Jean-Pierre MORVAN



La nouvelle plaque sur le monument et la stèle



Océane en plein lecture





NOMS DE RUES

Autrefois le territoire des paroisses puis des villages était divisé en lieux-dits ou en quartiers qui portaient des noms bretons. Les champs eux-mêmes avaient une dénomination. Aujourd'hui encore le cadastre en fait état. Les communes aux 19ème et 20ème siècles ont créé de nouvelles voies et des constructions se sont édifiées au long de celles-ci selon le mode de vie en vigueur en Bretagne à savoir l'habitat dispersé. Les municipalités successives ont attribué quelquefois les noms bretons des lieux ou bien les noms de personnages illustres. Notre commune n'a pas échappé à cette règle. Depuis 1989, date à laquelle notre majorité a été élue, nous avons ressenti le besoin de rationaliser l'attribution des noms. En effet les visiteurs et les livreurs cherchaient telle rue ou tel lieu-dit, même les employés communaux n'arrivaient plus à mémoriser les noms. Nous avons décidé alors que tout nouveau quartier, toute nouvelle résidence devrait porter des noms de rues se rapportant à un thème. Nos prédécesseurs avaient commencé avec le thème des fleurs à Mabiliès

Exemples :

Résidence du Penker : les phares de Bretagne

Résidence de Roc'h Wenn : les gemmes

Résidence du Tossen : les peintres

Kerespertz 1 : l'eau

Kerespertz 2 : Les seigneurs gisants de l'ancienne église de Louannec

Résidence de Pen Lan : les écrivains

Les résidences face au camping avec vue sur mer : Gwel ar mor, Trouz ar mor, Roc'h wenn ar mor.

ZA de Mabiliès : les ingénieurs

Un peu de toponymie : KERVEGANT

Ici écrit avec un T, Kervegan doit s'écrire sans T. C'est un nom très fréquent en Côtes d'Armor, il s'écrit aussi Kerveguen. Nous avons KER suivi d'un nom d'homme ou de famille bien connu GWEGAN ou GWEGEN : l'homme de combat. Les anciens bretons étaient des gens qui allaient guerroyer en dehors de Bretagne au service du Roi de France ou d'Angleterre.

Christiane BOUVIER

MARCHÉ LE MARDI MATIN

Le premier marché de Louannec s'est déroulé le mardi 3 avril au matin sur les aires de stationnement derrière la salle des fêtes. Dès son ouverture, les commerçants participants ont proposé une grande variété de produits frais et variés. Une moyenne d'une douzaine d'étals a été enregistrée durant cette saison.

Christian GOIFFON



Tarifs communaux 2012

QUOTIENT FAMILIAL	9115,00
--------------------------	---------

RESTAURANT SCOLAIRE		
Repas élève	Elève de Louannec : tarif normal	3,02
	Elève de Louannec : Tarif réduit (QF)	2,23
	Elève hors Louannec : tarif normal	4,48
	Elève hors Louannec : Tarif réduit (QF)	3,77
Repas professeur ou parents		5,50

GARDERIE MUNICIPALE		
Forfait Mensuel : Matin et Soir	Enfant de Louannec : tarif normal	33,54
	Enfant de Louannec : tarif réduit (QF)	28,17
	Enfant hors Louannec : tarif normal	53,66
	Enfant hors Louannec : tarif réduit (QF)	45,07
Forfait Mensuel : Matin ou Soir	Enfant de Louannec : tarif normal	26,64
	Enfant de Louannec : tarif réduit (QF)	22,48
	Enfant hors Louannec : tarif normal	42,63
	Enfant hors Louannec : tarif réduit (QF)	35,97
Tarif occasionnel : Matin ou Soir	Enfant de Louannec : tarif normal	2,86
	Enfant de Louannec : tarif réduit (QF)	2,39
	Enfant hors Louannec : tarif normal	4,57
	Enfant hors Louannec : tarif réduit (QF)	3,82

CIMETIERE		
Vente Caveaux		
Vente Caveautin (Cav'Urne ~ 1/2 caveau)		281,79
Vente Caveau 2 cases		976,87
Vente Caveau 3 cases		1174,12
Locations-Concession		
Location Colombarium 1 case (3 urnes)	5 ans	225,44
	10 ans	450,86
	15 ans	591,77
	20 ans	732,65
	30 ans	1014,44
Concession 2m ² (Caveaux)	15 ans	67,07
	20 ans	86,23
	30 ans	124,56
	50 ans	191,62
Concession 1m ² (Caveautins)	15 ans	33,54
	20 ans	43,11
	30 ans	62,27
	50 ans	95,80
Prestations		
Creusement de fosse	Creusement normal	94,85
	Surcreusement	124,56
Ouverture	Caveau	55,58
	Caveautin	27,78
	Case Colombarium	20,11
Inhumation-Exhumation		55,58
Plaque granit pour "jardin du souvenir"		30,00

ASSAINISSEMENT HT	
Abonnement forfait	25,00
Mètre cube	1,62
Taxe de raccordement	459,60
Dépôt zone de remblais ou déchèterie : le m ³	10,66

DROIT DE PLACE (Marché) - Le mètre linéaire		0,70
Le mètre linéaire - abonnement 1 mois		2,70
Le mètre linéaire - abonnement 1 trimestre		8,00
Le mètre linéaire - abonnement 1 an		30,00

FOYER		
Salle 1		293,18
Salle 2		205,03
Salle 2 en durée courte		78,56
Salles 1 et 2		374,61
Salle 4		19,16
Cuisine		78,56
Vaisselle et Couverts (pour 50 personnes)		29,70
Scène et Equipement		195,45
Sonorisation Mobile		39,27
Dépôt de garantie		800,00
Chauffage forfait par journée	Salle 1	61,38
	Salle 2	28,64
	Salles 1 et 2	81,85
Majoration	30 % particuliers ou associations extérieurs	
	50 % professionnels de Louannec	
	80 % professionnels extérieurs à la commune	
Jour supplémentaire		
Jour semaine (du Lun au Ven) pour asso de Louannec		30 % du tarif de base (sauf chauffage)
Arrhes		20 % du montant de la location

LOCATION CENTRE DE LOISIRS		
Yoga	1 heure	4,31
Gymnastique	1 heure	8,32
Salle Omnisports	1 heure	10,75
Jeton lumière	1/2 heure	1,10

PUBLICITE DANS LE JOURNAL MUNICIPAL	
1/8 ème	80,00
1/4 de page	130,00

PHOTOCOPIE	l'unité	0,30
-------------------	---------	------

Tarif horaire travaux en régie - pour associations communales	24,73
Tarif horaire travaux en régie - pour tiers ou hors commune	30,87

HIVERNAGE AU LEN & MOUILLAGES A NANTOUAR		
LEN - Hivernage à partir du 15/09	Sur chaîne mère	77,50
	Sur le Kin	38,70
Mouillage à Nantouar		94,20

LOCATION PODIUM	
Location	110,00
Transport (par heure)	72,00

Tarifs Camping et Ecole de voile :
à consulter en mairie ou sur le site internet de la commune



LA RENTRÉE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La rentrée de septembre a été mouvementée et perturbante pour tous, enseignants, élèves et parents. L'équipe enseignante a su gérer ces moments difficiles avec l'aide des parents d'élèves et de la mairie et ainsi pu mettre en place les projets voile et kayak qui démarraient très tôt.

Au vu de l'évolution des effectifs, l'école élémentaire a bénéficié d'une ouverture de classe. Les élèves sont répartis en 7 classes : CP avec Mme Ruellan et Mme Tanguy, CE1 avec Mme Barach, CP/CE2 avec Mme Quemper, CE1/CE2 avec Mme Daloz et Mme Tanguy, CM1 Mme Jestin et Mme Betoule, CM1/CM2 avec Mme Le Rolland et Mme Stephan et enfin les CM2 avec Mme Guillou et Mme Tanguy.

De nouveaux projets par classe s'ajouteront tout au long de l'année. Certains seront communs à toutes les classes permettant non seulement d'échanger entre les collègues mais aussi à maintenir une bonne ambiance d'école.

Cette année, l'équipe enseignante a retenu les projets suivants :

- CP : la traditionnelle pêche à pied par grande marée qui connaît toujours autant de succès, avec mise en place de l'aquarium

Le projet danse avec les enfants handicapés de l'école de Trestel est reconduit en partenariat avec un artiste. Comme l'an passé, une représentation du spectacle sera donnée pour les parents.

- CE1 : les élèves vont se lancer dans le théâtre avec l'OCCE

- CE2 : un projet correspondance avec une autre école

- CM1 : les élèves ont eu un stage de voile durant 4 jours au bord du Lenn

- CM1/CM2 un projet concernant le handicap avec intervention de sportifs (handibasket)

- CM2 : les élèves ont bénéficié de 6 séances d'initiation kayak au centre nautique de Lannion avec deux passages au stade d'eau vive, suivi d'une promenade du moulin de Kériel à Buhulien jusqu'à la base nautique.

- Pour tous les CM1 et CM2, une journée sportive « Toutes voiles dehors » en juin (semaine du 17 au 28 juin) et une séance au carré magique le 10 janvier « Artik » théâtre de marionnettes.

- La piscine a démarré pour les CP et CE1 chaque mardi jusqu'au 5 décembre, puis ce sera au tour des élèves des CE2 et CP/CE2 de s'y rendre du 6 janvier au 23 mars 2012

- Une critique littéraire, le prix des Incorruptibles a été lancée dans toutes les classes.

Après lecture des albums et romans, les élèves vont élire leur livre préféré par un vote qui se déroulera en mai.

- Comme l'an passé, le projet musique de « création, chants » est reconduit dès novembre avec une intervenante. A l'issue de ces séances, un spectacle sera présenté aux parents, le mardi 26 mars 2013 à la salle du foyer.

- Notre activité « danses traditionnelles » se terminera par un fest-deiz au foyer en avril 2013.

Je n'oublie pas le spectacle de Noël offert par la communauté d'agglomération et financé par la mairie « Ali Baba et les 40 voleurs » de la compagnie La Cordonnerie. C'est un film muet projeté sur grand écran accompagné d'une bande sonore jouée en direct dans la semaine **du 10 au 14 décembre 2012**.

L'année précédente, les CE1 et CE2 de Mme Barach, Mme Daloz aidée par Mme Quemper ont fait un projet artistique « un jardin transportable ».

Les élèves ont utilisé des bottes qu'ils ont décorées, des cartables, des sacs à dos pour y mettre des plantes anciennes, des fleurs. Les bottes ont été réparties sur l'escalier extérieur et les cartables sur le mur de l'école.

Mme Bouvier a inscrit l'école de Louannec au **concours fleurissement du pays touristique du Tregor-Goëlo**.

Les élèves ont gagné le **prix spécial des petits jardiniers** pour l'originalité de leur travail et se sont vus remettre le jeudi 27 septembre à la salle des fêtes de Ploulec'h, une magnifique clématite et un diplôme.

Samedi 13 octobre, à la mairie de Louannec, les élèves des classes concernées ont eu un diplôme et des friandises pour le fleurissement de leur école.

Devant un tel succès, les élèves ne peuvent que continuer le projet « arts et jardinage » !!!

Enfin, je clos cet article en remerciant nos partenaires financiers : la mairie et le CAEL (comité d'animation des écoles de LOUANNEC) qui nous permettent de réaliser ces nombreuses activités. Je remercie également le personnel communal qui joue un rôle important au sein de notre école par la qualité de leur travail et de leur disponibilité.

J'en profite aussi pour remercier les parents d'élèves toujours présents pour accompagner les classes lors des différentes sorties pédagogiques.

Bonne année scolaire à tous





LE CAEL

En septembre dernier, les adhérents du CAEL ont élu leur nouveau bureau composé de :

- Président : Sylvain Marrec
- Président-Adjoint : Mickaël Alain
- Secrétaire : Agnès Melin
- Secrétaire Adjointe : Sandrine Coste
- Trésorière : Delphine Chauveau
- Trésorière-Adjointe : Sophie Piriou

L'association compte cette année 60 adhérents, et sa santé financière est bonne. Dès le début de cette nouvelle année scolaire, nous avons repris nos opérations : la vente de bulbes (octobre), le loto de Noël (novembre), l'organisation de la bourse aux jouets (le 25 novembre) et la vente de chocolat et de sapins de Noël (décembre)

En 2013, d'autres manifestations suivront :

- Dimanche 27 Janvier - Après-Midi Spectacle (salle des fêtes) - Compagnie "Zigzagmagie" spectacle de clown.
- Samedi 9 Mars - Repas thématique (salle des fêtes)
- Avril (date pas encore définie) - Vide grenier (en partenariat avec le CAL)

- Dimanche 2 Juin : Kermesse des écoles
- Vendredi 21 Juin - Fête de la musique (en partenariat avec le CAL)

Les bénéfices de ces manifestations et opérations servent à financer des activités pour les élèves de l'école publique (kayak, voile, sorties pédagogiques, danse, spectacle, achat de livres,...)

Pour devenir membre, obtenir des informations sur les commissions organisées par le CAEL, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse lecael@gmail.com

Le CAEL dispose également depuis peu d'un compte twitter pour faciliter la diffusion d'information. Suivez les tweets sur [twitter@lecael](https://twitter.com/lecael)

A bientôt lors de nos manifestations !

Pour devenir membre, vous pouvez envoyer un Email à l'adresse : lecael@gmail.com

Sylvain MARREC

Président du C.A.E.L. (Comité d'Animation des Ecoles de Louannec)

FCPE : DU NOUVEAU, PROCHAINEMENT, DANS LES RYTHMES SCOLAIRES

Le rapport de la concertation pour la refondation de l'Ecole a privilégié l'intérêt supérieur des enfants dans l'aménagement des temps scolaires et éducatifs.

Et, il a été notamment recommandé de faire évoluer les rythmes de travail des élèves de primaire :

- en revenant à la semaine de quatre jours et demi (la demi-journée supplémentaire serait le mercredi matin, avec la possibilité de déroger à cette règle commune par commune) ;

- en raccourcissant la journée scolaire, sans toutefois remettre en cause la fin de l'école à 16h30, voire 17h (avec en fin d'après-midi, l'aide au travail personnel, des activités culturelles, artistiques et sportives). Le nombre d'heures de cours serait limité à 5 heures par jour à l'école primaire, avec une pause méridienne d'1h minimum ;

- en allongeant d'une à deux semaines la durée de l'année scolaire, avec alternance de sept semaines de cours avec deux semaines de vacances.

Ce ne sont pour l'instant que des recommandations. Le projet de loi sera présenté bientôt et le débat parlementaire s'en suivra.

Cela entraînera certainement de nombreux changements pour les familles. Ces modifications auront également sans aucun doute un impact fort sur la vie de la commune : pour les associations dont les activités pour les plus jeunes ne pourront plus se tenir le mercredi matin ; pour l'organisation des activités périscolaires qui

font intervenir du personnel municipal, pour les parents dont l'activité dépend beaucoup de celle des enfants ... A noter l'intérêt, dans cette perspective, du maintien de la décision de l'équipe municipale de regrouper de nombreuses activités (bibliothèque, ludothèque, centre aéré, ...) dans l'ancienne école maternelle.

Au final, ce sera pour le bien des enfants !

Le conseil local de la FCPE de Louannec en tant que représentant des parents d'élèves des écoles publiques participera aux discussions qui seront engagées avec l'équipe municipale et les enseignants en prévision de la nouvelle organisation pour la rentrée 2013-2014.

Rendez-vous au printemps pour plus de précisions.

Le conseil local des parents d'élèves Fcpe a élu son nouveau bureau lors de son assemblée générale du mardi 12 septembre 2012.

Présidente : Mme Soizic Bideau

Vice-président : Mme Elise Landais

Secrétaire : Mme Corinne Corcolle

Secrétaire-adjoint : M. Erwan Trézéguet

Secrétaire adjoint-porte parole: M. Stéphane Melin

Trésorier : M. Hervé Dupont

Trésorier-adjoint : M. Philippe Cadro

Coordonnées :

Conseil local FCPE de Louannec, Ecole publique 19, rue des écoles 22700 louannec - fcpe.louannec@la-poste.net

Le conseil local FCPE de Louannec



ALSH DU MERCREDI

Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir à la rentrée de septembre 2012 un centre aéré le mercredi totalement pris en charge (pour l'organisation) par la commune de Louannec. La période d'ouverture se limite pour le moment de septembre 2012 à juin/juillet 2013, en attendant les décisions gouvernementales pour la rentrée 2013, et la nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Ce centre est ouvert aux enfants **de 3 à 12 ans**. La priorité est donnée aux enfants de Louannec, l'ouverture aux enfants des communes limitrophes se fait en fonction des places disponibles. L'accueil des enfants se fait dans les locaux de l'ancienne école maternelle, le repas du midi étant pris au restaurant scolaire.

Le centre aéré sera ouvert :

- A la journée 8h - 18h
- A la ½ journée avec repas 8h - 14h ou 12h - 18h

- A la ½ journée sans repas 8h - 12h ou 14h - 18h

Le calcul de la participation des parents est basé sur la détermination du quotient familial (QF) à partir de la feuille d'imposition, idem à celui déjà pratiqué pour le tarif réduit à la cantine et à la garderie périscolaire.

Le tarif maximum (pour Louannec) sera appliqué pour les parents qui ne souhaitent pas fournir les éléments permettant le calcul de leur quotient familial (QF).

Les parents des enfants extérieurs à la commune de Louannec peuvent bénéficier du tarif indexé sur le quotient Familial (QF), si la Mairie de résidence a signé une convention avec la commune pour la prise en charge du complément de tarif. Dans le cas contraire le tarif extérieur sera appliqué.

Gervais EGAULT

Tarifs 2012	A1	A2	A	B	C	D	E	F	G	H
Tranches de QF	< 2700	2700 à 4999	5000 à 7499	7500 à 9999	4000 à 6499	10000 à 12499	15000 à 19999	20000 à 24999	> 25000	Ext.
Journée avec Repas	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €	16,00 €	18,00 €	20,00 €	30,00 €
1/2j avec Repas (journée*75%)	3,00 €	4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,50 €	12,00 €	13,50 €	15,00 €	22,50 €
1/2j sans Repas (journée*50%)	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	15,00 €

LUDOTHÈQUE

Les permanences sont assurées par 4 bénévoles tous les mercredis matins de 10h à 12h (sauf vacances scolaires) dans la Salle Verte sous la mairie.

Les jeux sont essentiellement destinés aux moins de 6 ans avec tout de même quelques jeux de société pour juniors et adultes.

Il est possible de venir jouer sur place. Dans ce cas, c'est gratuit. Si vous souhaitez emprunter jusqu'à 3 jeux pour 2 semaines, il vous en coûtera 20 € pour l'année (de date à date).

Avec l'argent récolté, nous rachetons de nouveaux jeux tous les ans. Cette fin d'année, le Père Noël est venu lui-même apporter les nouveaux jeux aux enfants qui ont pu les emprunter pendant 2 semaines et y jouer chez eux ou chez leurs assistantes maternelles.

Parmi les nouveaux jeux, on a pu voir des puzzles, des poupées, des malles à outils en bois, une ferme, des jeux d'adresse, des jeux de construction...enfin il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts.

A ce jour, nous comptons une vingtaine d'adhérents de Louannec et des alentours.

"L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend en jouant."



Catherine CALVEZ



SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

1. LE CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI : 3-11 ANS

Organisateur : mairie de Louannec

A la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas, le centre du mercredi s'adapte aux besoins des familles. Ouvert de 8h à 18h.

Mis en place depuis début septembre 2012, ce centre accueille une vingtaine d'enfants chaque mercredi. Eloïse et Lénaïg proposent un programme par thème entre chaque vacance scolaire. Le 12 décembre, les enfants ont présenté à leurs familles un spectacle qu'ils avaient activement préparé.

Comment s'inscrire ?

- Remplir un bulletin annuel administratif pour l'année scolaire
- Remplir le planning bi-mensuel des mercredis souhaités (le tableau est planifié tous les 2 mois)
- Déposer le tout en mairie de LOUANNEC

Où se renseigner ?

- auprès d'Aline SIMON, responsable des centres de loisirs : 02.96.23.26.16
- Sur le site internet de la commune (tous les papiers sont téléchargeables)

2. LES CENTRES DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

Organisateur : Centre Intercommunal de Découverte Sportive (CIDS), association regroupant 5 communes, réunies pour proposer des activités variées aux enfants de leur territoire.

A chaque vacances (sauf Noël), les centres ouvrent dans les mêmes locaux que celui du mercredi. Le centre est ouvert du lundi au vendredi (sauf jours fériés)

Dates et horaires des petites vacances : 8h-18h (7h45 sur demande)

Hiver :	du 25/02 au 08/03/2013
Printemps :	du 22/04 au 03/05/2013
Toussaint :	du 28/10 au 08/11/2013

Dates et horaires des grandes vacances : 7h45-18h

Du lundi 08 juillet au vendredi 30 août 2013.

L'organisation du centre :

Les enfants sont accueillis entre 7h45 (ou 8h) et 9h15. A 9h30, début des activités de chaque groupe. Deux activités sont proposées durant la matinée. Bien souvent, suivant le nombre d'animateurs, l'enfant a le choix entre plusieurs activités à chaque heure d'activités.

Le repas se tient au restaurant scolaire de Louannec juste en face du centre.

Un temps calme est mis en place de 14h à 14h45 pour les enfants (ou la sieste pour les plus petits) : jeux de société, activité créative, dessin, bibliothèque.

De 15h à 16h30 : les activités en groupe sont privilégiées : chasse au trésor, olympiades etc.

Après le goûter, les parents peuvent venir chercher les enfants entre 17 h et 18h.

3 groupes d'âge :

Les marsupioles : 3/4 ans

Les furets : 5/7 ans

Les girafes : 8/12 ans

Comment s'inscrire ?

- Remplir un bulletin annuel administratif pour l'année scolaire
- A chaque vacances, un planning de réservation est disponible en mairie ou sur internet (www.louannec.com: rubrique CIDS)
- Déposer le tout en mairie de LOUANNEC

Où se renseigner ?

- auprès d'Aline Simon, responsable des centres de loisirs : 02.96.23.26.16
- Sur le site internet de la commune (tous les formulaires sont téléchargeables)

3. LES ACTIVITÉS CAP SPORT POUR LES 4/11 ANS :

- Le mercredi matin :

4 cycles de 7 séances sont programmés à l'année. L'enfant s'initie à 4 sports différents pendant 1 heure chaque mercredi matin ; les groupes sont faits en fonction de l'âge des enfants.

De 4 à 6 ans, les cycles sont des activités d'éveil : gym, tennis, minirugby, mini-athlétisme.

De 6 à 11 ans : cette année les enfants vont découvrir : le roller, le rugby en salle, l'ultimate/kinball et finiront l'année par de l'équitation au centre équestre de Minihi-Tréguier.

Comment s'inscrire ? en début d'année scolaire, les programmes sont distribués dans les écoles de Louannec ou disponibles en mairie.

Où se renseigner ?

- auprès d'Aline SIMON, responsable de Cap Sports : 02.96.23.26.16
- Sur le site internet de la commune (rubrique Cap Sports CIDS)

Aux vacances scolaires : (hiver, printemps, tous-saint). Sous forme de stages de 3 à 5 jours, les programmes changent à chaque vacance : de l'art plastique aux sports comme le surf, BMX ou encore le basket. Les programmes sont riches et variés.

Comment s'inscrire ? Trois semaines avant les vacances, les programmes sont distribués dans les écoles de Louannec ou disponibles en mairie. Une permanence est assurée pour les inscriptions le mercredi après midi, 10 jours avant les vacances.

Où se renseigner ?

- auprès d'Aline Simon, responsable de Cap Sports : 02.96.23.26.16
- Sur le site internet de la commune (rubrique cap sport CIDS)



CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées et leur famille

Le CLIC Ouest Trégor, structure associative intercommunale intervient sur les cantons de Lannion, Perros-Guirec, Plouaret et Plestin-Les-Grèves.

Ce service ouvert aux personnes âgées de plus de 60 ans s'inscrit dans le schéma gérontologique départemental.

Une équipe pluridisciplinaire au service des personnes âgées et des professionnels assure à titre gratuit :

- L'accueil et l'information concernant les droits des personnes âgées et les démarches à effectuer.
- L'évaluation des besoins au regard des handicaps physiques et psychiques.
- L'évaluation et l'élaboration des plans d'aide à domicile.

- L'orientation vers les services et vers des structures adaptées : professionnels de santé libéraux, médicaux et paramédicaux, comités cantonaux d'entraide, foyers logements, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), associations prestataires de services, centres hospitaliers et représentants des personnes âgées.

Dans cet objectif,

Des compétences complémentaires pour un accompagnement personnalisé proposent :

- un guichet unique d'accueil et d'information
- un centre de documentation ; des entretiens sur rendez-vous au CLIC et des visites à domicile effectuées par des assistantes sociales, une ergothérapeute, une psychologue, et des bénévoles formés et encadrés par le CLIC ; Articulation et relais possibles avec le Réseau de Santé gérontologique.

- un accès au programme mensuel de toutes leurs activités sur le site Internet

- un café rencontre à Lannion dans leurs locaux

Un dispositif d'accompagnement des pathologies de la personne âgée (neuro dégénérative, atteinte des capacités physiques ou autres) qui propose :

- des entretiens dès l'annonce du diagnostic en partenariat avec les médecins traitants et spécialistes (informations sur la maladie, les services relais, les conduites à tenir)
- des réunions d'informations avec échanges en groupe, destinées aux aidants naturels et aux professionnels, confrontés aux pathologies de la personne âgée.
- des sessions de formation au « toucher-relationnel » à destination des malades atteints de pathologies neuro-dégénératives, accompagnés de leurs aidants familiaux ou professionnels.

Des actions de prévention :

- des Ateliers « Mémoires » en partenariat avec la Fondation Prévadiès.
- des Ateliers « Equilibre » en partenariat avec la Mutualité Française et Kiné Ouest Prévention.

Coordonnées du CLIC (axe Lannion - Perros-Guirec, à côté de l'IUT)

Espace Chappe, 1 rue Chappe -22300 LANNION

Tél : 02 96 46 22 10

E-mail : clic-ouest-tregor@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.clicregor.net/>

Horaires d'Ouverture du Bureau : du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h

Nicole MICHEL

CONFÉRENCE « EQUILIBR'ÂGE » À LOUANNEC DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2012

Dans le cadre de ses actions de Prévention, le CLIC a organisé en collaboration avec Kiné Ouest, une conférence « Equilibr'âge » sur la prévention des chutes, le lundi 1er octobre 2012 à la salle des Fêtes de Louannec.

Un auditoire très attentif et ne manquant pas d'humour a suivi pendant 1h30, les conseils pour éviter les chutes.

Il faut savoir que de tous les départements bretons, le département des Côtes d'Armor est le plus vieillissant avec un taux de presque 30% chez les plus de 60 ans !

En France, on comptabilise deux millions de chutes médicalisées chaque année chez les plus de 65 ans. Ces chutes entraînent 9000 décès par an.

Ces chutes ont des conséquences graves.

Comment casser ce cercle vicieux ? Où chute t'on le plus ? Comment prévenir les chutes ? Comment améliorer son équilibre ?

Suite à cette conférence, un groupe de 14 personnes s'est engagé à suivre 8 séances consécutives organisées le lundi après-midi pour apprendre lors de chaque atelier comment améliorer son équilibre.

Nicole MICHEL





COMITÉ D'ANIMATION DE LOUANNEC



Juin : fête de la musique

Le CAL, le bar « le Dockyard », le club de hand ball « Mell Zorn » et le comité d'animation des écoles ont organisé cette année la fête de la musique. Une soirée entièrement gratuite avec, pour la 31 ième édition, jeudi 21 juin, trois groupes

de renom à l'affiche. « D-Day » suivis de « 7ven », un groupe de country, et pour terminer par du rock celtique avec « Tornado »

Cette année le mauvais temps nous a contraint à nous réfugier dans la salle des fêtes, plus des tentes montées en extérieur. Ceci nous a permis de profiter pleinement de la musique prévue.

Le Comité d'Animation remercie tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de cette fête ainsi qu'aux autres festivités.

Septembre : Le forum

Le 3 septembre les associations ont présenté leurs activités dans la salle des fêtes. A signaler cette année un invité supplémentaire par la présence de l'association Objectif Autonomie qui a présenté 5 postes sur la sécurité routière.

Novembre : spectacle d'automne

Le samedi 24 novembre, le spectacle a été animé par le trio EDF. Ce nom fait penser à de l'énergie, et c'est aussi l'énergie qui a transpiré tout au long de cette soirée. Ces artistes bretons, Ewen (conteur) Delahaye et Favenec (aux instruments) nous ont fait passer une soirée où ils ont mêlé humour et poésie. Toutes les chansons ont été écrites et composées par les trois compères. Merci à eux.

Assemblée générale ordinaire du Comité d'Animation de Louannec

Les associations de la commune étaient invitées 9 novembre à l'Assemblée Générale du Comité d'Animation de Louannec (CAL). En présence d'une douzaine de représentants d'associations les diverses activités ont été rappelées et le calendrier des festivités a été présenté.

Le bilan financier est satisfaisant, malgré l'annulation du fest noz de juillet due aux mauvaises conditions météo. Au chapitre investissement de 2012, le comité a fait l'achat de tables, bancs, chaises, trophée pour le tennis club, et du tee shirts pour les bénévoles du CAL.

Le matériel du CAL est mis en location toute l'année (tentes, barbecue, tables avec bancs, percolateur, frieteuse, etc..).

Le bureau est le suivant :

Président, Christian Goiffon ;

Trésorier, Michel Salmon ;

Trésorière adjointe et logistique, Nelly Fabre ;

Secrétaire et technique, Éric Renaud.

Festivités de l'année 2013

16 et 17 mars	Théâtre « Les Louannigous »	CAL
22 et 23 mars	Théâtre « Les Louannigous »	CAL
16-17 Mars	Bourse aux vêtements /Printemps été	
Avril	Vide grenier	CAL
21 juin	Fête de la musique	CAL
6 Juillet	Fest-noz	CAL
7 septembre	Forum des associations	CAL
Octobre	Bourse aux vêtements /Automne hiver	

Christian GOIFFON



Le bureau, de gauche à droite : Éric Renaud, Christian Goiffon, Michel Salmon (absente sur la photo Nelly Fabre)



ARAL



D é v e -
lopper la
connaiss-
sance du
patrimoine

local est l'un de nos objectifs : le 18 septembre 2012 une visite guidée de Tréguier a permis aux participants de découvrir la face cachée de l'histoire de la ville derrière ses hauts murs en remontant le temps par rues et venelles.

Côté « dépaysement » : le voyage en Sardaigne qui réuni 33 personnes du 12 au 19 octobre 2012. Sous le soleil, entre farniente et visites, ils ont découvert la culture et la nature de cette île aux villages pleins de charme. Ils sont revenus bronzés, ravis et ne souhaitent qu'une chose : repartir pour un autre voyage !

Nos prochaines activités pour le premier semestre 2013 :

- Repas d'hiver le 9 mars
- Concours de belote en mars
- Sortie à Saint-Pol-de-Léon pour le cochon grillé le 11 avril
- Goûter des Anciens le 23 mai
- Sortie culturelle
- Loto le 29 juin



Sardaigne 2012

Date à retenir : le jeudi 17 janvier 2013
Assemblée Générale avec dégustation de la traditionnelle galette.

Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2013.

Carmen LAIZET
et Anne-Françoise CHANTEAU

Permanence (sauf vacances scolaires) : 2 fois par mois, le mardi de 14 h à 16 h, salle verte de la mairie.

Contacts :

02 96 91 06 61 – 02 96 91 03 90 – 02 96 23 05 37
arall@live.fr

BOURSE AUX VÊTEMENTS DE LOUANNEC

Le but principal de l'association "Bourse aux vêtements" est de faciliter la vente de vêtements ou d'articles divers, en bon état et à petits prix. Ceci deux fois par an (mars et octobre). Sur la vente d'un vêtement ou d'article divers, l'association retient 10% permettant ainsi de régler les frais (assurance, matériel, fournitures diverses) et également de faire des dons.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS 2013

Dépôt : jeudi 14 mars (de 9h à 16h)
(15 articles max par personne)

Vente : samedi 16 mars (de 9h à 18h)
et dimanche 17 mars (de 14h à 17h)

Reprise des invendus :

samedi 23 mars (de 14h à 16h)

Depuis quelques années, nous sommes très sensibilisés aux difficultés rencontrées par des Louannécains.

Le CCAS de Louannec est à l'écoute, le Centre Alimentaire du Trégor de Lannion fournit les repas, la Banque Alimentaire des Côtes d'Armor de Lannion joue le rôle parfois difficile de remplir les paniers de ces bénéficiaires.

Aujourd'hui, il est plus que nécessaire de pourvoir aux besoins de ces personnes car demain, nous serons peut être concernés par ce problème.

Eliane CHEVÉ
02 96 91 62 08
eliane.cheve@wanadoo.fr



À L'ÉCOLE DES CHAMPIONS DE LA BOULE BRETONNE !



Unan deus sportoù broadel Breizh eo ar bouloù. Gwechall e veze c'hoariet kalz er pardonioù hag er gouelioù. Hirie ez eus tud o c'hoari c'hoazh, e-kreiz ar vro hag en Treger dreist-holl. War un alez vouloù hir e vez c'hoariet : « penn-deus-penn » pe dre skipailhoù daou, tri pe bevar. Pal ar c'hoari eo lakaat ar bouloù an tostañ posubl deus « ar mestr ». Ret eo tapet daouzek poent evit bezañ trec'h ! Skolidi klasoù CE2 ha CM1

plaisir que nous avons accueilli France 3 Bretagne pour les informations en langue bretonne !

Les élèves des classes de CE2 et CM1



« Tro Matthis eo da c'hoari ! »

Le 28 juin dernier, nous nous sommes initiés à la boule bretonne sur le terrain de boules de Louannec. C'était l'occasion rêvée de nous entraîner pour le championnat du monde à Trevou le week-end suivant. Pour ce faire, nous avons été aidés par quelques anciens du club de boules local. Nous nous sommes bien amusés, surtout quand il fallait tirer les boules trop proches du « maître ». Et c'est avec

LA GAVOTTE LOUANNÉCAINE



Suite au forum des associations, les cours ont repris le 19 septembre. Nous sommes un peu moins nombreux que l'an passé soit 35 adhérents, (il reste quelques places, la salle est grande)

mais qu'à cela ne tienne, les cours sont toujours enseignés avec grande passion par nos professeurs Anne-Marie et Gilles.

Nous avons terminé l'année le 6 Juin par une paëlla et un fest-noz qui nous a permis, dans une ambiance de vacances, de revoir quelques-unes des danses parmi les 70 apprises durant cette année.

En Décembre 2012 un repas dansant avec l'appui musical de plusieurs groupes est prévu.

Le fest noz du 19 Janvier est en cours de préparation et nous souhaitons qu'il ait la même technicité que celui de l'année dernière tout en souhaitant un peu plus de danseurs.

Le plateau sera composé de :

- Les Frères Morvan
- Lapoused noz (chants, accordéon, basse et bombarde)
- Thierry et Bruno (bombardes)
- Pokez den (cornemuse et guitare)

En fin d'année, une escapade de La Gavotte et nos amis pour un repas dansant « Breton » avec déplacement en car en prévision à Plourac' h.

A l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été élu à l'unanimité. Il se compose de :

- Président : Bernard Denniel

- Vice-Président et Webmaster : Nicolas Gueroult
- Trésorière : Colette Trambouze
- Trésorière-adjointe : Gaëlle Lebrun
- Secrétaire: Annick Boisvison
- Secrétaire-adjointe: Jacqueline Denniel

Pour faire évoluer la vie de la «Gavotte» un comité d'animation a été créé. Il se compose en plus des membres du bureau de :

- Renée Le Dantec
- Daniel Trambouze
- Nos Professeurs

Pour suivre la vie de la Gavotte consultez notre site :

<http://www.gavottelouannecaine.fr>

Pour nous contacter et vous inscrire:

association@gavottelouannecaine.fr

ou Tél: 06.11.60.49.25

N'OUBLIEZ PAS LE FEST NOZ DU 19 JANVIER 2013

Le Bureau de la « Gavotte »

Tél : 06.11.60.49.25





DANSE PASSION ou la passion de la danse



L'association Danse-Passion a repris ses activités, avec l'objectif de permettre à ses adhérents d'apprendre valse, rock, tango, pasodoble et autres danses standard et latines.

Les cours ont lieu deux fois par semaine, au foyer municipal de Louannec.

Vingt cinq couples évoluent le lundi, 21 le jeudi. Au total l'association compte 86 adhérents.

Les cours sont donnés par Jocelyne et Christian Briand.

Plusieurs soirées sont prévues en 2013 (samedi 19 janvier, vendredi 19 avril), le gala de clôture se déroulera le samedi 8 juin et l'assemblée générale a déjà été fixée au lundi 17 juin 2013.

Le bureau est composé de 9 membres :

Président : Francis Dorée

Vice-président : Bruno Ravallec

Secrétaire : Françoise Morin

Trésorière : Isabelle Pezron

Secrétaire-Adjointe : Claudine Bacus

Trésorier-Adjoint : Jean-Yves Péron

Membres : Marc Philippe, Jocelyne et Christian Briand

Pour tout renseignement contacter :

le 02 96 23 22 14, le 02 96 92 27 90

Mail : danse-passion@wanadoo.fr

Site Internet : <http://perso.orange.fr/dansepassion>

LES JARDINIERS DE FRANCE

- 137 ans au service du jardin,
- 137 ans de savoir-faire pour un jardinage au naturel,
- Une revue, des informations, des conseils, des trucs de jardinier et des ateliers de jardinage.

Informations et commandes de graines auprès de votre correspondant :

Joël Denmat 64, route de Kernu à Louannec

02 96 23 16 76

Ou Jardiniers de France 40, route d'Aulnoy 59300 Valenciennes

03 27 46 37 50

ATELIERS ET CHEMINS

Pour tout renseignement s'adresser :

Michelle Quéméré : 02 96 23 26 32

Pour le tricot : Annie 02 96 23 11 05

Pour la couture : Gisèle 02 96 23 05 36

Les activités : Atelier de couture avec Gisèle le mardi après-midi (14h à 17h) : confection de coussins, nappes,

modification de vêtements, etc.....

Atelier de tricot avec Annie le mercredi matin (9h à 12h) : tous les modèles, de la layette à l'adulte (femme et homme)

Marche le lundi après-midi



Après une semaine de randonnée au mois de mai dans la presqu'île de Guérande et en Brière, la section marche de notre association « Ateliers et Chemins » de Louannec, a effectué une sortie les 24 et 25 septembre à l'île de Groix. Malgré le temps maussade annoncé, le séjour s'est passé dans de bonnes conditions et les 31 randonneurs ont pu admirer les beautés de cette île du Morbihan au large de Lorient.



TENNIS CLUB DE LOUANNEC

Le club de tennis compte une centaine d'adhérents. Une partie aborde ce sport comme une activité de loisirs. Mais la compétition fait également partie intégrante de la vie de l'association. Cette saison encore, le TCL a engagé quatre équipes seniors en championnat. L'équipe 1 féminine évolue en D2, un bon niveau départemental où elle vise le haut de tableau. L'équipe 1 masculine vise quant à elle la remontée en D3. Après la déception de la descente l'an dernier, la motivation des joueurs est indéniable et se traduit sur le terrain par de premières victoires. Les deux équipes 2 évoluent sans pression en D4. Il s'agit d'abord pour les joueurs de pratiquer la compétition pour progresser. Les meilleurs intégreront ensuite l'équipe 1. Cette année, le club entend bien intégrer quelques jeunes joueurs à ces équipes seniors dans le but de les aguerrir. Le championnat par équipes s'achève en avril, il est suivi par le championnat des

plus de 35 ans où le club engage régulièrement une ou deux équipes.

Les jeunes ont également leur championnat qui démarre en janvier. Bonne nouvelle à ce sujet : le club a décidé d'aligner encore une fois trois équipes de garçons, en 9-10 ans, 13-14 ans et 15-16 ans, chose rendue possible grâce au travail des enseignants et à l'investissement de quelques parents.

Parallèlement, les joueurs portent les couleurs du club lors des compétitions individuelles proposées dans la région. Un point commun à tous ces engagements : pratiquer son sport favori dans un bon état d'esprit. Une convivialité sur laquelle le bureau insiste particulièrement, c'est même un peu la marque de fabrique du club.

David LANDAIS (président)

Philippe GESTIN (trésorier)

BABY BALL



Voici une année qui a commencé dans une ambiance joyeuse et joueuse pour les jeunes pousses de Baby Ball ! Tous les samedis de 9h30 à 10h30, c'est une vingtaine de filles et garçons âgés de 4 à 6 ans qui se retrouvent à la salle omnisports. Il faut les voir courir, sauter, shooter, lancer, viser, dribbler...les ballons dans les mains ou dans les pieds. Le 15 décembre, les enfants donneront rendez vous à leurs parents sur le terrain pour montrer tout ce qu'ils savent faire !

Ensuite, ils partageront le goûter de Noël !

Les enfants seront prêts...chers parents à vos baskets !

Le bureau de Baby Ball

BAD'LOISIRS

En cette rentrée sportive, plus d'une soixantaine de personnes adhèrent au club dont le maître mot reste "loisirs".

Cette année, l'effectif des collégiens et collégiennes s'est gonflé. Ils sont dorénavant une quinzaine à bénéficier d'une heure de cours le lundi soir. Avant eux, ce sont des enfants de primaire qui suivent avec enthousiasme l'initiation assurée par Aline Simon. Les adultes, eux, continuent à se défouler les lundis et mercredis soirs.

Une journée au zoo de Trégomeur et une météo très clémente ont permis à tout le monde d'achever une saison 2011/2012 dans la bonne humeur.

Cette nouvelle saison aura elle aussi ses temps forts, à commencer par un tournoi amical avec le club de Pleu-

meur-Bodou en novembre.

N'hésitez pas à nous rejoindre, il n'est pas trop tard ! Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur notre site internet.

Stéphanie OLIVIERO





TENNIS DE TABLE DE LOUANNEC-PLOUARET-LANNION

Le club de tennis de table de Louannec-Plouaret-Lannion est le fruit d'une fusion en 2003 de trois associations qui ont souhaité unir leurs moyens autour d'un projet commun. Le club compte aujourd'hui environ 160 licenciés répartis aussi bien dans des créneaux loisirs que compétitions sur les trois communes : Louannec, Lannion et Plouaret. L'encadrement technique est assuré par un entraîneur diplômé breveté d'Etat, Gilles Delassasseigne, responsable de l'encadrement pour les trois sites.

La saison précédente a donné pleinement satisfaction sur le plan des résultats sportifs. Plusieurs équipes sont montées d'une division (R3, D1, D2, D3 en R2, Pré-régionale, D1, D2), et les jeunes ont fait de bons et même d'excellents résultats en individuel : trois louannécains (Robin Bars, Keelan Chapa et Ylan Moulec) ont montré des choses intéressantes pour leur première année, rejoints cette saison par Titouan Le Menn notamment. Audrey Le Maout a fini l'année en trombe avec de nombreuses « perfs » lors des tournois de fin de saison, et Killian Sadou a fait une année exceptionnelle, passant du niveau départemental au niveau national (tout en s'y maintenant), et faisant la meilleure progression des Côtes d'Armor toutes catégories confondues !

Cette saison, suite aux montées des équipes, les choses sont forcément plus difficiles, mais des jeunes



comme Vincent Brémaud, Paul Harnay, Steven Le Corre ou Killian Sadou tirent avec brio leur épingle du jeu. Le club a engagé 5 équipes pour la première phase des compétitions (septembre à décembre). Les équipes évoluent en championnat départemental et régional. L'équipe première évoluant en R2 joue ses matchs à domicile au gymnase de Louannec. Les matchs ont lieu à 14h le Dimanche.

Killian (encore lui !) et Audrey Le Maout postulent pour monter en nationale lors du troisième tour du critérium fédéral, Alan Peré a pris une belle troisième place en départementale lors du premier tour de cette compétition, et des petits comme Baptiste Bourven ou François-Baptiste Rousset pourraient bien faire parler d'eux dans les années à venir !

Consultez notre site : <http://www.ttlpl.com> vous y trouverez les horaires d'entraînements, les tarifs et résultats des compétitions.

Contact et renseignement :

Gilles Delassasseigne 06 31 48 66 48

ou par mail correspondant@ttlpl.com

Gilles DELASSASSEIGNE (Entraîneur)

Franck L'HÉRÉEC (Secrétaire)





USPL

Forte de sa montée en DHR, l'équipe première réalise un très bon début de saison. Éliminée prématurément de la coupe de France et de la coupe de Bretagne elle joue les premiers rôles en championnat. L'apport de nouveaux joueurs ayant évolué au niveau au-dessus et combiné au bel effectif de la saison dernière (les jeunes confirment) devrait leur permettre d'atteindre leur objectif à savoir un maintien confortable. Et pourquoi ne pas jouer le haut du tableau ?

L'équipe B a une nouvelle fois pris un mauvais départ dans ce championnat de D1 qui paraît pourtant moins difficile que la saison dernière

Une reprise tardive des entraînements conjuguée aux départs ou arrêts des Lebiez, Le Mat, Nicol, Le Goff, Vannier et consorts peut expliquer ces résultats.



EQUIPE U15

tuellement en 4ème position au classement, cette équipe désire jouer les premiers rôles dans ce championnat. Mais ce que souhaitent surtout les entraîneurs, c'est de retrouver de la sérénité et de la joie d'évoluer ensemble après une saison plutôt éprouvante l'an dernier.

Les U18 effectuent un début de saison intéressant dans un championnat où la plupart rendent 1 voire 2 ans à leurs adversaires. Ils sont situés dans la première moitié du classement à mi-poule aller. Les matches à venir vont leur permettre de s'étalonner face aux leaders du groupe, ce qui permettra d'ajuster leurs objectifs pour la suite de la saison.



EQUIPE FEMININE

Mais la récente victoire à Ploumilliau ainsi que l'apparition d'une ossature et surtout le retour d'un état d'esprit nécessaire à ce niveau laissent entrevoir une poursuite de championnat plus conforme à la qualité de l'effectif.

Suite à la descente en fin de saison dernière, l'équipe C dirigée cette année par Cédric Le Brun et Ronan Le Droumaguet, évolue en 3ème division de district. Ac-

Cette année le groupe U15 de l'USPL est en entente avec le club du FC Trévou-Trélévern et participe au championnat de départemental 2. Ce groupe est composé de 21 licenciés 1ère année. Le début de championnat est difficile, il ne manque pas grand-chose à cette équipe qui ne demande qu'à s'affirmer physiquement et mentalement. Les entraînements se déroulent au stade Louis Bourdellès. Ces jeunes joueurs y sont assidus et leur travail finira par payer, car la qualité de jeu est déjà en net progrès. Une place en milieu de classement serait satisfaisante.

L'école de foot compte une centaine d'inscrits grâce à l'entrée très satisfaisante de débutants. Même si l'arri-



ECOLE DE FOOT

vue de joueurs néophytes sur le plan footballistique dans les catégories U8/U9 et U10/U11 complique les entraînements, il est heureux de voir les jeunes pratiquer ce sport. Il faut simplement individualiser l'apprentissage de ces jeunes en partant des premiers gestes de base (éveil moteur et technique). En même temps nous devons, auprès des autres jeunes, mener à bien l'approfondissement des gestes techniques, d'où l'importance d'appliquer une pédagogie différenciée.

Sébastien LE DROUGMAGUET



EQUIPE A

BABY GYM

L'association Baby Gym a ouvert ses portes lundi 24 septembre, pour les bambins de neuf mois à trois ans. Le mercredi 26 septembre les enfants de trois à quatre ans ont démarré leur année sportive.

La gym propose une activité ludique en développant la motricité et l'éveil de l'enfant. Le lundi matin (de 10h à 10h45) les vingt-cinq petits ont la liberté de choisir une série d'activités sur un parcours établi par l'éducatrice, Aline, avec toute une gamme de jouets, d'instruments de musique, des trampolines, un toboggan et d'autre matériel sportif.

Le mercredi matin (de 10h30 à 11h15) les plus grands suivent des cours de motricité en petit groupe d'une douzaine d'élèves.

Les cours de Baby Gym restent un moment agréable pour les parents et les nourrices aussi bien que les enfants. On s'amuse, on se dépense et on se fait des nouveaux amis.



PALMARÈS "MAISONS FLEURIES" 2012

Bravo à nos petits jardiniers qui ont remporté le "prix spécial des petits jardiniers" au Concours du Pays touristique du trégor-Goëlo pour leur création à la fois artistique et paysagère.

Merci à tous ceux qui par leur ardeur au jardinage agrémentent le décor au long des rues et des routes de Louannec ainsi qu'à ceux qui traitent les abords extérieurs de leur propriété, facilitant le travail de nos employés communaux mais aussi enjolivant le paysage par une mise en forme et en couleur des délaissés.

Le printemps va revenir et notre "frénésie jardinière" nous saisira comme chaque année pour parfaire notre décor familial.

A tous bon courage !

Christiane BOUVIER



JARDINS VISIBLE DE LA RUE

1 LE DAMANY Hervé	7 Venelle de Pont ar Saoz
1 LE GALL Yves	9 Rés. Jacques Cartier
2 THORAVALL Annie	8 Val de Kernu
3 HAVARD-ROPARS Florence	10 Clos de Kermeur
3 LE GOFF Hélène	14 rue Croas Nevez
4 LE GOFF Jean-Yves	9 Allée des Bruyères
4 DRUAUX madame	5 Rue Louis Guilloux
4 GUYOMARD Marie Jeanne	32 Rue des Hortensias

PARCS ET GRANDS JARDINS

1 GODE Charles-Yves	9 chemin des Goémoniers
2 CHASSEUX Jean-Jacques	17 route de Kerjean
2 DENMAT Jeanine	64 route de Kernu
2 LEON André	57 Bis Route de Kernu
3 LEGAY Nathalie	Park ar c'hastel

FACADES FLEURIES

1 OMBRERIE Claudine	2 Pen ar Hoat
2 BOISIVON Gabriel	15 rue des Roches Douvres
2 DARCHEN Joëlle	6 rue des Mouettes

POTAGERS

1 GLAZIOU Alain	33 route de Kernu
1 ROSSARD Jean	1 Rue du Nividic
2 CARMES Raymond	Route de Lannion
3 MARZIN Yvon	Kerespertz

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

2 THOMAS Corinne	47 route de Nantouar
------------------	----------------------

PETITS JARDINS

1 BODY Marie Madeleine	2 Allée des Ajoncs
2 LE GUEN Lydie	11 Rue des Pierres noires
2 CHEVALIER Roseline	11 rue Ile Malban
2 LUART Anaïg	20 Rue du Nividic

ABORDS EXTERIEURS A LA PROPRIETE

1 LEON André	57 Bis route de Kernu
2 TURLIN-MANSORD-MONACO	7 et 9 Rés. Gwel ar Mor
3 LE GAY Nathalie	Park ar c'hastel





TOUS EN STOP AVEC L'AGGLO

Face à l'impact écologique des transports individuels et à une demande de mobilité croissante de la part de la population, Lannion-Trégor Agglomération et 10 communes membres volontaires viennent de lancer une expérimentation de solution d'auto-stop participatif. Gros plan sur ce dispositif solidaire et convivial.

> Qu'est ce que l'auto-stop participatif ?

Mode de déplacement simple et auto-géré, l'auto-stop participatif permet de réduire le nombre de véhicules sur nos routes et d'augmenter la convivialité et la solidarité entre les habitants du territoire. Le trajet n'engage que la responsabilité des conducteurs et passagers.

> Le principe de fonctionnement

L'autostoppeur participatif se signale en se positionnant sur le bord de la route, à un endroit sécurisé (parking...) et indique de façon lisible sa destination grâce au kit fourni par l'Agglo (ardoise et brassard).

Le conducteur participatif, identifiable grâce au macaron apposé sur son pare-brise, s'arrête sans gêner la circulation et conduit gratuitement le stoppeur à l'endroit convenu.

Une charte de bonne conduite devra préalablement être signée par les passagers et les conducteurs en mairie.

>> Pour en savoir plus :
www.lannion-tregor.com

Contact :
Service transports
Lannion-Trégor Agglomération
02.96.05.09.00



Les kits comprenant un brassard fluorescent, une ardoise, un crayon sont disponibles à la mairie pour les auto-stoppeurs. Les chauffeurs disposeront d'un badge à coller sur leur pare-brise.



LA MAISON DES FAMILLES

Connaissez-vous la Maison des Familles de Patients Hospitalisés à Saint-Brieuc ?

La Maison des Familles accueille les familles ou les proches d'adultes ou d'enfants hospitalisés dans les établissements de santé de l'agglomération de Saint-Brieuc, ainsi que les personnes bénéficiant d'un traitement ambulatoire.

Cette Maison a vu le jour grâce à la ténacité de quelques bénévoles et à une grande chaîne de solidarité. Dix années ont été nécessaires pour rassembler l'argent nécessaire à sa construction.

Située dans l'enceinte de l'Hôpital Yves Le Foll, cette Maison a pour objectif de permettre aux parents et familles de consacrer le plus de temps possible aux patients hospitalisés et de les aider à traverser une période difficile.

Elle dispose de 9 chambres individuelles équipées chacune d'une salle d'eau et d'une télévision, d'une cuisine et salle à manger communes, de 2 petits salons et d'une buanderie.

La Maison des Familles est ouverte et accessible aux résidents 7j/7j.

Des bénévoles, formés à l'accueil et à l'écoute, permettent à ce lieu d'accueil d'être ouvert toute l'année ; Par leur présence, ils contribuent à apporter un peu de réconfort, de soutien et de courage aux familles confrontées à la maladie.

Tarifs

Il existe 4 tarifs, dégressifs en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Horaires des permanences

Du lundi au vendredi :

de 8h30 à 14h30 et de 16h à 22h.

Les samedis, dimanches et jours fériés : de 19h à 22h.



Extérieur jardin



Terrasse



Salle à manger



Chambre

Renseignements

02.96.78.20.20

maisondesfamilles22@orange.fr

10 rue Marcel Proust

22027 Saint-Brieuc Cedex 1



POUR ÉVITER LA GRIPPE, IL FAUT PLUS QUE DE LA CHANCE

La grippe est une infection respiratoire aiguë. Cette maladie, contagieuse et fréquente, peut avoir des conséquences graves sur les personnes les plus fragiles.

Seul le vaccin permet d'être protégé contre la grippe. L'immunité contre le virus apparaît quinze jours après la vaccination, il est donc important de se faire vacciner au plus tôt, avant l'apparition des premiers cas de grippe.

La MSA incite tous ses assurés à se faire vacciner avant le 31 janvier 2013.

Pour les personnes à risques*, la MSA prend en charge

le vaccin à 100%. Ces personnes reçoivent un courrier où la démarche à suivre est indiquée.

Seul le vaccin vous permet d'être protégé contre la grippe. Alors cette année, ne prenez pas le vaccin en grippe !

** toutes les femmes enceintes, les personnes obèses, l'entourage de nourrissons présentant des facteurs de risques, les personnes atteintes de certaines affections de longue durée ou d'une maladie respiratoire chronique et les assurés de 65 ans et plus.*



PRÉVENTION CONTRE LES VOLS À LA ROULOTTE



AUTOMOBILISTES : SOYEZ VIGILANTS !

Quelques conseils utiles :

Verrouillez systématiquement les vitres et les portes de votre voiture,

Ne vous éloignez jamais de votre véhicule le moteur en marche, ou en laissant les clefs sur le contact,

Ne laissez pas vos papiers dans votre véhicule (identité ou carte grise),

Évitez de stationner dans des endroits isolés et sombres,

Ne laissez pas, même un court instant, des objets de valeur à vue dans votre véhicule (sac à main, appareil photo, téléphone portable, GPS ...),

Ne les dissimulez pas non plus dans votre coffre, vous êtes peut-être observé.

Vous êtes victime d'un vol à la roulotte :

Prévenez la Gendarmerie en composant le 17,

Informez immédiatement la Gendarmerie même si vous n'êtes pas personnellement victime,

Déposez plainte en donnant un maximum d'éléments,

Établissez une déclaration auprès de votre assurance dans les deux jours.

« CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES »



CHANGEMENT AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis la rentrée de septembre, M. Robert Le Gravet a remplacé Mme Nicole Chosse au restaurant scolaire. Robert vient de Paimpol où il était responsable de cuisine dans un foyer logement. Le travail de cuisine reste probablement le même mais les bouches à nourrir sont beaucoup plus jeunes (pas sûr qu'elles soient moins difficiles...). Nous verrons à l'usage, si les enfants sauront apprécier comme les anciens les repas préparés par Robert, en collaboration avec Isabelle, également cuisinière au restaurant scolaire.



RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

Le recensement général de la population aura lieu cette année à LOUANNEC du 17 janvier au 16 février 2013, 8 agents recenseurs ont été recrutés et l'un d'entre eux passera obligatoirement chez vous afin d'y déposer les imprimés puis ,ensuite les récupérer

Chaque agent sera muni d'une carte tricolore avec le

cachet de la mairie de Louannec et la photo de l'agent. Réservez-leur le meilleur accueil, les résultats du recensement sont très importants pour la commune et particulièrement les finances car, bon nombre de dotations et de participations dépendent à la fois du chiffre de la population et du nombre de maisons

RETRITEX

Retritex est une entreprise (SARL) de tri et de valorisation des textiles en fin de vie, mais c'est aussi une entreprise d'insertion.

51 salariés dont 41 en insertion en 2011.

Une entreprise inscrite dans le marché concurrentiel tout en employant des personnes en difficulté d'accès à l'emploi.

Que peut-on mettre dans les containers textile ?



- Les vêtements
- La maroquinerie
- Les chaussures
- Le linge de maison

sauf textile mouillé et très taché

Nos valeurs

- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes par l'activité économique.
- Participer au développement d'une économie responsable au service des territoires.
- Œuvrer pour la solidarité et préserver l'environnement dans le respect de la législation



Les Boutiques

- PONTIVY 20 et 21 rue Albert de Mun
- AURAY 39 rue de Keriololet
- LORIENT 82 rue du Colonel Müller

RETRITEX

15 rue Hélène et Victor Basch - 56300 PONTIVY
02 97 25 52 35

info@retritex.fr

www.retritex.fr

Assurance Maladie CPAM

Une adresse postale unique pour tous vos courriers : transmission d'une attestation de salaire ou d'une déclaration d'un accident du travail, demande de renseignement de formulaires...

CPAM des Côtes d'Armor - 22024 Saint Brieuc Cedex 1

Pensez à préciser votre numéro de sécurité sociale sur tout courrier.



Lannion-Trégor AGGLOMÉRATION
Lannuon-Tréger Talpad-Karnod

Point information HABITAT

Janvier 2012

**AIDE À
L'ACCESSION SOCIALE
À LA PROPRIÉTÉ**
de Lannion-Trégor
Agglomération

www.lannion-tregor.com

Vivre à Lannion-Trégor

L'objectif de cette aide est de permettre à des ménages à revenus modestes d'**accéder à la propriété**. Son montant est de **3 000 €**. Sont concernées l'acquisition de terrain nu destiné à la construction d'une maison individuelle et l'acquisition de bâti ancien. La demande doit être adressée au Président de Lannion-Trégor Agglomération avant la signature de l'acte de vente.

Les critères d'éligibilité à l'aide sont les suivants :

- > Le bien doit constituer la résidence principale de l'acquéreur, qui doit s'engager à ne pas revendre avant une période de 5 ans, sauf cas particuliers (décès, divorce, mutation...).
- > Le bien doit être situé sur le territoire de Lannion-Trégor Agglomération.
- > L'acquéreur ne doit jamais avoir été propriétaire d'un bien (maison ou appartement) pour sa résidence principale ou pour un investissement locatif.
- > Les revenus de l'acquéreur sont plafonnés et correspondent aux revenus d'accès au logement social (plafonds PLUS) :

NB de personnes	Revenu fiscal de référence n°2*
1	19 417 €
2	25 930 €
3	31 183 €
4	37 645 €
5	44 284 €
6	49 908 €
Par personne supplémentaire	5 567 €

* Plafonds en vigueur au 1/1/2012

- > Pour les constructions neuves sur terrain nu
Coût d'acquisition du terrain viabilisé plafonné à **45 000 € TTC** hors frais de notaire.
- > Acquisition dans l'ancien
Logement (maison ou appartement) achevé depuis plus de 15 ans. Coût d'acquisition plafonné à **140 000 €** hors frais de notaire pour une maison et à **80 000 €** hors frais de notaire pour un appartement.
- > Le financement de l'opération doit être constitué d'un prêt pour au moins 75 % du coût global de l'opération.
- > Le dossier de demande de subvention est disponible auprès du Point Information Habitat de Lannion-Trégor Agglomération.

Conception : Service communication - Janvier 2012 - Photo : Lionel Le Guez - Lannion-Trégor Agglomération



Horaires d'ouverture :

- > Lundi : 14h - 17h
- > Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h
- > Samedi : 10h - 12h

Permanences dans les mairies de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous :

- > Plestin-les-Grèves : 1er lundi de chaque mois
- > Pleumeur-Bodou : 2ème lundi de chaque mois
- > Trébeurden : 3ème lundi de chaque mois

21 rue Jean Sauidan - 22300 Lannion - 02 96 05 93 50 - www.lannion-tregor.com

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes sont tenus de se faire recenser entre la date de leur 16 ans et la fin du trois mois suivant. Ils doivent se présenter à la mairie de leur domicile munis d'une pièce d'identité ou du livret de famille. Une attestation de recensement, indispensable à la constitution des dossiers de candidatures aux examens et concours ainsi qu'à la conduite accompagnée soumise au contrôle de l'autorité publique sera remise à l'intéressé.



Boue sur la chaussée

Danger...

La présence de boue sur la chaussée la rend glissante et fait courir un risque aux passagers de la route, en particulier aux deux roues.

Quelques conseils pour éviter accidents et drames :

- 1- Éviter les dépôts de boue en travaillant quand les conditions météo sont plutôt favorables.
- 2- Réduire la quantité déposée en nettoyant son engin ailleurs que sur la route.
- 3- Signaler le danger : panneaux rétro réfléchissants à 150 m du danger dans les 2 sens
- 4- Supprimer le danger par le nettoyage de la chaussée (lame, pelles, balais ou appel à une entreprise spécialisée)

Responsabilités !

En l'absence d'accident, le code de la voirie routière prévoit une amende pour contravention de 5^{ème} classe prévue par l'article R610-3 du code pénal. L'amende est de 1 500 euros au plus, et peut être portée à 3 000 euros en cas de récidive.

En cas d'accident, le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal :

- S'agissant d'une action civile, le responsable sera condamné à réparer le préjudice en versant des dommages et intérêts à l'usager victime de cette boue (articles 1382 et suivants du code civil).
- S'agissant d'une action pénale, le responsable sera condamné sur la base du code pénal en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail...). Les peines pourront se composer de prison et d'amende.

A titre d'exemple, l'article 221-6 du code pénal prévoit une peine de prison de 3 ans et 45 000 euros d'amende pour homicide involontaire par négligence et en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, les peines encourues sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇANTS ET ARTISANS



Activité	Entreprise	ADRESSE	TELEPHONE
Ambulance	AMBULANCE LE ROUX	Poulajous	02.96.23.29.89
Artisan plombier	PARANTHOEN Olivier	4 route de Lannion	02.96.23.36.73
Chantier naval	DRAGON ROUGE	Mabiliès Route de Tréguier	02.96.49.05.81/06.07.09.36.79
Chauffage-Sanitaire-Entretien	CSE LE HUEROU	13 route de Kerjean	02.96.91.29.65/06.72.94.31.85
Charpente Menuiserie Cloisons	EMC 22	59 route de Tréguier	02.96.91.03.03
Couverture zinguerie	THEPAULT	40 route de Kernu	02.96.49.07.63
Couvreur- Plombier	DAFNIET Gilles	1 ZA Mabiliès	02.96.91.12.73
Couture	L'ATELIER DE COUTURE	10 hameau de Petit-Camp	02.96.23.26.87
Diagnostics immobiliers	DIAGNO IMMO	19 route du stivel	02 96 23 16 90 / 06 88 81 44 47
Electricité	M ELEC	1 bis allée du Verger	06 64 37 18 10
Electricité	E.G.C.M	3 Park Ar C'hastell	02.96.23.08.60/06.43.85.06.39
Electricité Plomberie Sanitaire	RST	13 rue des Roches Douvres	02.96.91.01.12
Electricité Plomberie Chauffage	SUNELEK	ZA de Mabiliès	02.96.23.01.11/06.82.55.58.32
Entretien Jardins	PAYSAGES JP	Route de Perros	02.96.91.12.24
Entretien Propriété	TACON Jean-Pierre	19bis Route de Kerjean	02.96.91.18.27/06.25.77.39.08
Espaces verts	BOUDER-TAILLARD	ZA Mabiliès	02.96.92.75.68
Fenêtres Vérandas Alu	SARL ALLAIN Hervé	ZA de Mabiliès	02.96.91.10.60
Imprimerie	Editions JACK	54 route de Tréguier	02.96.23.24.44
Jardiniers Paysagistes	ATOUT ENTRETIEN	ZA de Mabiliès	06 74 27 97 61
Maçonnerie	DENIS Jean-Jacques	1 route du Stivel	02.96.91.04.62
Mécanique	Société Actuel VO	43 route de Tréguier	02.96.23.14.48
Menuisier	TREMEL André	31 route du Croajou	02.96.91.13.28
Menuisier	MUREZ Yvan	4 Hameau de Petit Camp	02.96.23.06.80
Menuiserie Agencement	CORNU Vianney	ZA 22700 Louannec	06.81.59.90.34
Menuiserie	SAD Marc		02.96.23.33.86/06.86.46.95.60
Nettoyage	MATHURIN Philippe	12 Clos du Jardellec	02.96.49.07.90
Peintre	LE GAFFRIC Georges	8 Park ar Groas	02.96.23.17.65
Peintre	FM Peinture	2 Coat Gourhant	02.96.49.03.73
Plomberie Chauffage	GARDES Romain	Louannec	02.96.23.39.78/06.24.78.56.17
Réparation/ventes...	SOLUTIONS NAUTIQUES	ZA de Mabiliès	02.96.35.88.13/06.10.23.71.65
Reparation/entretien cycles	ATELIER DU 2 ROUES	ZA de Mabiliès	02 96 23 08 91
Tournage d'art sur bois	CELTITUDE Sarl	BP 40247	02.96..37.68.51/06.64.03.83.21
Travaux bâtiment	ALLAIN Gauthier	38 route de Tréguier	02.96.23.07.38
Voilerie-Grément-Chantier	ESCALE VOILE	Route de Nantouar	06.28.34.08.96

Activité	Commerce	NOM Prénom	ADRESSE	TELEPHONE
Bar	La Taverne	M. Gérard ROUVRAIS	15 Rue des Ecoles	02.96.23.06.40
Bar	Le Dockyard	Mme et M. MARQUET	2 Route de Kernu	02.96.23.01.34
Boucherie-Traiteur	Boucherie Jacques	M. MALLEDAN	14 Route de Tréguier	02.96.23.27.00
Boulangerie	Société Le Boulch	M. LE BOULCH	12 Route de Tréguier	02.96.91.14.22
Boulangerie	Boulangerie	Mme M. COTTIN	13 av. des Feux du Large	02.96.91.03.57
Brasserie	Eux	Mrs GUEGOU Cyril et Sylvain	Pont ar Saux	02.96.23.21.67
Coiffeur	Esprit Nature	Mme BORNET	2 Allée du Verger	02.96.23.13.80
Coiffeur	A & M Glaziou	M. GLAZIOU	1 rue des Ecoles	02.96.23.07.64
Coiffeur	Couleur Déco	Mme PLUNET	Le Clos du Bourg	02.96.91.18.34
Epicerie	L'Epicerie des Îles	Mme et M. LE GALL-LE BÉCHEC	18 Route de Tréguier	02.96.23.17.54
Fleuriste	Créa Flore	Mme LE CAROU	1 Allée du Verger	02.96.91.04.04
Garagiste	Garage Citroën	M. LE FOULER	49 Route de Tréguier	02.96.23.29.47
Horticulteur	Horticulture de Pen Ar Hoat	M. BODIOU	7 Route de Lannion	02.96.23.18.94
Hôtel	Les Sternes	M. et Mme DURAND-DESCADILLES	Pont ar Saux	02.96.91.03.38
Hôtel	Motel du Len	M. EMBRY	70 Route de Perros	02.96.23.28.47
Immobilier	ABCD Immobilier		Route de Tréguier	02.96.23.04.31
Massage - Relaxation	Tamaris		8, rue des Mouettes	09.66.43.33.19
Pizzeria	Pizzeria La Crèche	M. et Mme ARIBAUD	Rue Saint-Yves	06.26.84.16.52
Restaurant	Chez Bruno	M. Mme BRIDOU	3 Hameau de Petit Camp	02.96.23.24.47
Restaurant	Villa Belza	M. CHARBONNEL et Mme GAUCHER	Rond-Point Mabiliès	02.96.91.26.86
Restaurant	L'Abricôtier	M. et Mme QUENEC'H DE QUIVILIC	35 route de Perros	02.96.91.20.28
Service à la personne	Aide 2 vie	Mr DECOURTIE Olivier	34, route de Tréguier	02.96.23.16.41
Savonnerie	Savonnerie de l'Île Tomé	Mr MILLOT Gérard	Côte de Kernu	savon.iletome@laposte.net
Tabac Hôtel Bar	Le Village	M. TANGUY Cédric	1 Route de Tréguier	02.96.23.20.60
Toilettage canin	Tendance Canine	Mme ABIVEN	4 Rue de St-Yves	02.96.91.28.99
Vins de propriété	Le Chai	M. GOAZIOU	43bis route de Tréguier	02.96.23.29.98



LOGEMENT - HABITAT

ADIL (Information sur le logement)

Renseignements d'ordre juridique
ou financier Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 61 50 46

CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Permanence de l'union locale CLCV
Lannion-Trégor, association de
Consommateurs.

Tous les vendredis, 9h-12h.

Centre social de Ker-Huel

29 bd d'Armor – Lannion

Tél. : 02 96 48 27 47

E-mail : clcv-tregor@tiscali.fr

Site Internet : www.clcv.org

UFC - QUE CHOISIR (Association des consommateurs)

AL de Paimpol/Lannion

Permanence à Lannion chaque Vendredi après-midi
de 15h30 à 18h30.

Espace Volta - Bâtiment B au R.D.C.

1 rue Ampère

22300 LANNION

C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)

M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre
disposition pour tout conseil aux particuliers désirant
construire. Permanence à la Subdivision de l'Équipe-
ment de Lannion. 1er et 3e jeudi du mois de 9h-12h et
14h-16h.

Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

ERDF – GDF :

8 Quai d'Aiguillon

22300 Lannion

Tél. : 08 10 73 16 46

Sécurité-dépannage :

n°azur 08 10 33 03 22

TRANSPORT

Agglo' mobi :

n°azur 0 810 22 22 22

SNCF : 36 35

Aéroport de Lannion :

Rte de Trégastel – Lannion

Tél. : 02 96 05 82 22

EMPLOI

Pôle Emploi :

Boulevard Armor – Lannion

Tél. : 39 49

Mission Locale pour l'Emploi : Les

jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à Pôle Emploi

peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour
l'Emploi.

Tél. : 02 96 46 40 09

E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

Décembre 2012 N° 48

INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit

15 Quai Maréchal Foch

Route de Loguivy

22300 LANNION

Tél. : 02 96 37 90 60

Lundi, mardi (1er et 3ème mardi du mois)

et vendredi : 8h45-12h15 et 13h30-17h00

INFOS ADMINISTRATIVES

Centre des Impôts

Kroas Hent Perros

22300 Lannion

Tél. : 02 96 48 95 94

Trésor Public

12 rue des Sept Iles

22700 Perros-Guirec

Tél. : 02 96 23 20 86

SANTE

Centre Hospitalier

Tél. : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor :

Tél. : 02 96 46 65 65

SOCIAL

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

39 Avenue du Park Nevez

BP 40746

22300 LANNION

Tél. : 0 820 904 179

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

• Centre administratif et social de Kermaria
à Lannion

Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.

• Centre social de Ker-Huel

29, bd d'Armor Lannion

2e et 4e lundi ; tous les mercredis et vendredis,
9h-12h et 14h-17h30.

Trégor Alcool Assistance

La Croix d'Or

22300 LANNION

Tél. : 02 96 91 44 56

Association BEAUVALLO : PAEJ Lannion (ex FILEA)

15 rue des Fontaines - 22300 LANNION

Tél. : 02 96 46 34 43

ALMA 22 (Allo Maltraitance Personnes Agées)

ALMA 22

BP 4618

22 046 SAINT -BRIEUC Cedex 22

Tél.: 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 107

(112 à partir d'un portable)



Pompiers

18

Gendarmerie

02 96 23 20 17

Médecins

Roland LE GALL
Croas Hent

02 96 23 28 94

Nathalie RONNELLE
4, route de Tréguier

02 96 23 14 31

Sylvie LE BERRE
20, Avenue des Feux du Large

02 96 23 20 51

Cabinets soins infirmiers

2, rue St Yves

02 96 23 26 54

Chirugiens-dentistes

Gilles LE PAGE
5, route de Perros

02 96 49 06 20

Françoise SIAUVE-LE DŒUFF
3, rue des Écoles

02 96 23 22 68

Pharmacie

Anne GUEZIEC
Rue des Feux du Large

02 96 23 19 71

Masseur Kinésithérapeute

René THUAULT
Croas-Hent

02 96 23 07 98

Pédicure

Anne-Lise FAIJAN
5 route de Perros

02 96 23 23 05

Ambulance Taxi

Fabienne LE ROUX

02 96 23 29 89

Taxis - Malades assis

A BORD TAXI
06 12 53 34 71

02 96 54 61 64

La Poste

02 96 23 13 11

Les Ecoles

Ecole Élémentaire
Ecole Maternelle

02 96 91 13 65

02 96 91 25 47

Relais Assistantes Maternelles

02 96 23 20 63

Aide-ménagère - Soins à domicile

25, Av. de la mairie
St-Quay Perros

02 96 91 00 09

Centre de Loisirs

Rue des Ecoles

02 96 91 22 25

Camping municipal

Ernest Renan

02 96 23 11 78

E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence

Electricité - Gaz

0810 333 122

Préfecture St-Brieuc

02 96 62 44 22

S/Préfecture Lannion

02 96 46 74 46

Correspondants

Ouest-France
M. Pigny

02 96 23 09 61

06 76 14 91 95

cpigny@orange.fr

le Télégramme
M. Even

02 96 23 70 46

02 96 91 17 29

rene.even@orange.fr

le Trégor
Mme Le Gall

02 96 23 07 59

annick.le-gall2@wanadoo.fr

EPHAD

Maison Accueil personnes âgées

02 96 91 25 55

Horaires Déchèterie

Ouvert les lundi, mercredi, vendredi et
samedi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30
toute l'année

Mairie :

02 96 23 20 63

Fax :

02 96 23 35 42

Heures d'ouverture :

Lundi au Jeudi

8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi

8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30

Samedi

9 h 00 - 12 h 00

E-mail :

mairie-louannec@orange.fr

Internet :

www.louannec.com

E-mail :

camping-louannec@orange.fr

bulletin-louannec@orange.fr

Permanences du Maire et des Adjoints

Jean NICOLAS

Tous les jours 10 h - 12 h

Jean-Pierre MORVAN

Mardi/Judi/Samedi 10 h - 12 h

Christiane BOUVIER

Mardi/Samedi 10 h - 12 h

Gervais EGAULT

Samedi 10 h - 12 h

Jacques MAZEAS

Mardi/Judi/Samedi 10 h - 12 h

Jean-Marc FABRE

Samedi 10 h - 12 h

François LE BOZEC

Jeudi 10 h 30 - 12 h

Le BIM

Adjoint responsable de la
publication : C. Bouvier
Ville de Louannec 22700

Tél. : 02 96 23 20 63

Site Internet : www.louannec.com

Membres de la Commission :

C. Bouvier, G. Egault, D. Gannat

N. Michel, D. Viard

Rédaction : Mairie de Louannec

Dépôt légal : Novembre 2002

Impression : Publi Trégor - Lannion

Distribution : Daniel Coïc



Petit phare - Rond point de Keresperetz.



Logements sociaux prochainement livrés.



Crèche de M. Lucas.



Noël au restaurant scolaire.



Petits jardiniers.



Compositions florales des petits et des grands.



Chorale des Voix Liées. Chef de chœur : Danielle Gallais de Louannec.